

FILOSOFI

Dictionnaire des variables de la table « Ménages »

Table « Ménages » générée en fin de chaîne de production pour mise à disposition de données individuelles anonymisées issues du dispositif Filosofi – Métropole et DOM

Millésime 2021

Version d'octobre 2024

Table des matières

1. Champ de Filosofi.....	1
2. Variables géographiques.....	1
3. Variables géographiques.....	1
AAV20 – Aire d'attraction des villes 2020.....	1
ARR – Arrondissement.....	1
BV22 – Bassin de vie 2022.....	1
CATEAAV20 – Catégorie de commune dans le zonage en AAV 2020.....	2
CTCD – Collectivité territoriale ayant les compétences départementales.....	2
COM_ENT – Commune.....	2
CV15 – Canton ou ville (dé découpage entré en vigueur au 1er janvier 2015).....	2
DENS – Degré de densité de la commune.....	2
DEP – Département.....	3
DEPCOM – Commune ou arrondissement municipal (pour Paris, Lyon et Marseille).....	3
EPCI22 – EPCI au 1er janvier 2022.....	3
EPT – Établissement public territorial.....	3
IRIS – IRIS.....	3
MET_DOM – France métropolitaine / DOM.....	4
NOTE_IRIS.....	4
NOTE_QP.....	4
NOTE_QP24.....	4
PLM_ARM – Arrondissement municipal (pour Paris, Lyon et Marseille).....	5
PREC_IRIS – Qualité du codage IRIS.....	5
PREC_QP – Qualité du codage QPV 2015.....	6
PREC_QP24 – Qualité du codage QPV 2024.....	6
PREC_QVA – Qualité du codage QVA.....	7
PREC_XY – Précision des coordonnées X, Y.....	8
PROV – Île-de-France / Province.....	8
QP – Quartier prioritaire de la politique de la ville 2015.....	8
QP24 – Quartier prioritaire de la politique de la ville 2024.....	9
QVA – Quartier de Veille Active.....	9
REG16 – Région (dé découpage entré en vigueur au 1er janvier 2016).....	9
STATUT – Identification des IRIS dans le champ de production ou motif d'exclusion.....	9
TAAV20 – Tranche de taille de l'AAV selon le recensement de la population 2017.....	10
UU20 – Unité urbaine 2020.....	10
X – x (coordonnée géographique).....	10
Y – y (coordonnée géographique).....	10
ZE20 – Zone d'emploi 2020.....	10
4. Variables Filosofi.....	11
AGERF – Âge du référent fiscal du ménage.....	11
CRDSM – Montant total de CRDS.....	11
CSGDM – Montant total de CSG déductible.....	11
CSGDRAGM – Montant de CSG déductible sur les revenus agricoles.....	11
CSGIM – Montant total de CSG imposable.....	11
CSGIMPM – Montant total de CSG/CRDS imputé.....	12

DECILE_DEC – Tranche de revenu déclaré par UC dans laquelle se situe le ménage (découpage : déciles métropolitains).....	12
DECILE_NIVVIE – Tranche de niveau de vie dans laquelle se situe le ménage (découpage : déciles métropolitains).....	12
DEPNAISRF – Département de naissance du référent fiscal.....	13
FILTRE_REVDEC – Indicatrice d'appartenance au champ de production des indicateurs sur le revenu déclaré.....	13
FILTRE_REVDISP – Indicatrice d'appartenance au champ de production des indicateurs sur le revenu disponible.....	13
GARDEM – Montant des frais de garde d'enfants de moins de 6 ans.....	14
I_BASREVENU40 – Indicatrice d'appartenance à la catégorie des ménages à bas revenus au seuil de 40 %.....	14
I_BASREVENU50 – Indicatrice d'appartenance à la catégorie des ménages à bas revenus au seuil de 50 %.....	14
I_BASREVENU60 – Indicatrice d'appartenance à la catégorie des ménages à bas revenus au seuil de 60 %.....	15
I_GARDEM – Indicatrice de ménage bénéficiant d'une déduction fiscale relative au mode de garde.....	15
I_MENF0_10 – Indicatrice de ménage avec enfants de moins de 11 ans.....	15
I_NBPAC0_24 – Indicatrice de personnes à charge de moins de 25 ans.....	15
I_PAUVRE40 – Indicatrice d'appartenance à la catégorie des ménages pauvres au seuil de 40 %.....	16
I_PAUVRE50 – Indicatrice d'appartenance à la catégorie des ménages pauvres au seuil de 50 %.....	16
I_PAUVRE60 – Indicatrice d'appartenance à la catégorie des ménages pauvres au seuil de 60 %.....	16
I_QP – Indicatrice de résidence dans un QPV.....	16
IDENTIFIANT – Identifiant.....	17
INDIC_MP – Indicatrice Marin-pêcheur.....	17
INF14M – Nombre de personnes de moins de 14 ans.....	17
LGT_SOC – Indicatrice de logement social.....	17
NB_UC – Nombre d'unités de consommation.....	17
NBENF0_2 – Nombre d'enfants de moins de 3 ans dans le ménage.....	18
NBENF0_17 – Nombre d'enfants de moins de 18 ans dans le ménage.....	18
NBERAM – Nombre d'enfants en résidence alternée.....	18
NBFOYM – Nombre de foyers du ménage.....	18
NBPAC – Nombre total de personnes à charge.....	18
NBPERS_D1_DC – Nombre de personnes du ménage pour les ménages dont le revenu déclaré par UC est compris entre 0 et D1 (exclu).....	19
NBPERS_D2_DC – Nombre de personnes du ménage pour les ménages dont le revenu déclaré par UC est compris entre D1 et D2 (exclu).....	19
NBPERS_D3_DC – Nombre de personnes du ménage pour les ménages dont le revenu déclaré par UC est compris entre D2 et D3 (exclu).....	19
NBPERS_D4_DC – Nombre de personnes du ménage pour les ménages dont le revenu déclaré par UC est compris entre D3 et D4 (exclu).....	19
NBPERS_D5_DC – Nombre de personnes du ménage pour les ménages dont le revenu déclaré par UC est compris entre D4 et D5 (exclu).....	19
NBPERS_D6_DC – Nombre de personnes du ménage pour les ménages dont le revenu déclaré par UC est compris entre D5 et D6 (exclu).....	20
NBPERS_D7_DC – Nombre de personnes du ménage pour les ménages dont le revenu déclaré par UC est compris entre D6 et D7 (exclu).....	20
NBPERS_D8_DC – Nombre de personnes du ménage pour les ménages dont le revenu déclaré par UC est compris entre D7 et D8 (exclu).....	20
NBPERS_D9_DC – Nombre de personnes du ménage pour les ménages dont le revenu déclaré par UC est compris entre D8 et D9 (exclu).....	20

NBPERS_D10_DC – Nombre de personnes du ménage pour les ménages dont le revenu déclaré par UC est supérieur ou égal à D9.....	20
NBPERS_D1_DP – Nombre de personnes du ménage pour les ménages dont le revenu disponible par UC est compris entre 0 et D1 (exclu).....	21
NBPERS_D2_DP – Nombre de personnes du ménage pour les ménages dont le revenu disponible par UC est compris entre D1 et D2 (exclu).....	21
NBPERS_D3_DP – Nombre de personnes du ménage pour les ménages dont le revenu disponible par UC est compris entre D2 et D3 (exclu).....	21
NBPERS_D4_DP – Nombre de personnes du ménage pour les ménages dont le revenu disponible par UC est compris entre D3 et D4 (exclu).....	21
NBPERS_D5_DP – Nombre de personnes du ménage pour les ménages dont le revenu disponible par UC est compris entre D4 et D5 (exclu).....	21
NBPERS_D6_DP – Nombre de personnes du ménage pour les ménages dont le revenu disponible par UC est compris entre D5 et D6 (exclu).....	21
NBPERS_D7_DP – Nombre de personnes du ménage pour les ménages dont le revenu disponible par UC est compris entre D6 et D7 (exclu).....	22
NBPERS_D8_DP – Nombre de personnes du ménage pour les ménages dont le revenu disponible par UC est compris entre D7 et D8 (exclu).....	22
NBPERS_D9_DP – Nombre de personnes du ménage pour les ménages dont le revenu disponible par UC est compris entre D8 et D9 (exclu).....	22
NBPERS_D10_DP – Nombre de personnes du ménage pour les ménages dont le revenu disponible par UC est supérieur ou égal à D9.....	22
NBPERSM – Nombre de personnes dans le ménage.....	22
NIVVIEAVIMP – Revenu disponible par UC avant impôts.....	22
NIVVIEM – Niveau de vie.....	23
OCCCTYPD – Statut d'occupation du logement détaillé.....	23
OCCCTYPR – Statut d'occupation du logement regroupé.....	23
OPRDEC – Origine principale des revenus déclarés.....	23
P50_REG16_DC – Médiane du revenu déclaré par UC dans la région du ménage (déroulage régional 2016).....	24
P50_REG16_DP – Médiane du revenu disponible par UC dans la région du ménage (déroulage régional 2016).....	24
RD_CHOM – Montant des indemnités de chômage (brutes de CSG et de CRDS).....	24
RD_IMPOTS – Montant des impôts directs.....	24
RD_LOGT – Montant des prestations logement (brutes de CRDS).....	25
RD_MINIM – Montant des minima sociaux (bruts de CRDS).....	25
RD_PENSRET – Montant des pensions et retraites (brutes de CSG et de CRDS).....	25
RD_PFAM – Montant des prestations familiales (brutes de CRDS).....	25
RD_PSOC – Montant des prestations sociales (brutes de CRDS).....	26
RD_REVACT – Montant des revenus d'activité (bruts de CSG et de CRDS).....	26
RD_REVIND – Montant des revenus des activités non salariées (bruts de CSG et de CRDS).....	26
RD_REVPAT – Montant des revenus du patrimoine et autres revenus.....	26
RD_SAL – Montant des salaires et traitements (bruts de CSG et de CRDS).....	27
REVDECM – Revenu déclaré (avant imputation des revenus financiers).....	27
REVDECPRODFIN_UCM – Revenu par UC du ménage avant impact du système socio-fiscal.....	27
REVDECUCM – Revenu déclaré par UC.....	27
REVDISPM – Revenu disponible.....	28
REVINIM – Revenu initial (après imputation des revenus financiers).....	28
REVPERM – Revenu perçu après imputation des revenus financiers.....	28
SEXERF – Sexe du référent fiscal du ménage.....	28
SUP14M – Nombre de personnes de 14 ans ou plus.....	29

TAILLEM – Taille du ménage.....	29
TRAGERF – Tranche d'âge du référent fiscal.....	29
TYPMEN – Type de ménage (en 10 modalités).....	29
TYPMEN9 – Type de ménage (en 9 modalités).....	30
TYPMEND – Type de ménage détaillé.....	30
TYPMENR – Type de ménage regroupé.....	30
ZACTM – Montant des revenus d'activité dans le revenu déclaré.....	31
ZALRM – Pensions alimentaires perçues.....	31
ZALVM – Pensions alimentaires versées.....	31
ZAUTEIM – Autres revenus de source étrangère imposables en France.....	31
ZAUTENIM – Autres revenus de source étrangère exonérés en France.....	32
ZAUTM – Montant des autres revenus dans le revenu déclaré.....	32
ZCHOM – Montant des indemnités de chômage.....	32
ZETRM – Revenus de sources étrangère exonérés en France (impôts déduits) et revenus des impatriés	32
ZFONM – Revenus fonciers.....	33
ZIMPOMNN – Montant des impôts sur le revenu.....	33
ZPENM – Montant des pensions, retraites et rentes, nettes des pensions versées.....	34
ZPERM – Pensions et retraites, y compris rentes viagères.....	34
ZPIM – Pensions d'invalidité connues du ménage.....	34
ZRACM – Revenus accessoires.....	35
ZRAGM – Montant des revenus agricoles du ménage.....	35
ZRENM – Montant des revenus des activités non salariées.....	36
ZRETM – Pensions et retraites, hors rentes viagères.....	36
ZRSTEIM – Pensions et retraites de source étrangère imposables en France.....	36
ZRSTM – Pensions et retraites au sens strict.....	37
ZSALEIM – Salaires et traitements de source étrangère imposables en France.....	37
ZSALENIM – Salaires et traitements de source étrangère exonérés en France.....	37
ZSALM – Montant des salaires et traitements.....	37
ZTHABM – Taxe d'habitation.....	38
ZVALM – Revenus de valeurs mobilières soumis au prélèvement libératoire.....	38
ZVAMM – Revenus de valeurs mobilières non soumis au prélèvement libératoire.....	38
5. ANNEXES :.....	39
Formulaires 2042 de déclaration fiscale des revenus.....	39

1. Champ de Filosofi

Le champ géographique de production de Filosofi est constitué de la France métropolitaine et des quatre DOM historiques (La Réunion, Martinique, Guadeloupe et Guyane). Les statistiques issues de Filosofi sont **diffusées sur la France métropolitaine, La Réunion et la Martinique**.

Le champ statistique couvert est celui des **ménages fiscaux**, constitués en regroupant les foyers fiscaux ayant rempli une déclaration de revenus pour l'année N et rattachés au même logement (résidence principale ou secondaire) pour le calcul de taxe d'habitation N+1.

Les personnes vivant dans des structures collectives (maisons de retraite, centres d'hébergement, foyers de travailleurs, communautés religieuses, cités universitaires, prisons, etc.), ainsi que les personnes sans domicile fixe ou sans abri ne font pas partie du champ de Filosofi.

2. Variables géographiques

Les données de l'année N sont présentées dans les limites géographiques en vigueur au 1^{er} janvier N+1.

AAV20 – Aire d'attraction des villes 2020

(longueur : 3 ; type : caractère)

Aire d'attraction des villes de résidence du ménage (nomenclature du zonage en aires d'attraction des villes révisée en 2020).

La liste des codes est disponible au lien suivant : <https://www.insee.fr/fr/information/4803954>.

ARR – Arrondissement

(longueur : 4 ; type : caractère)

Arrondissement départemental de résidence du ménage.

La liste des codes est disponible au lien suivant : <https://www.insee.fr/fr/information/6051727>.

BV22 – Bassin de vie 2022

(longueur : 5 ; type : caractère)

Bassin de vie de résidence du ménage (zonage révisé en 2022).

La liste des codes est disponible au lien suivant : <https://www.insee.fr/fr/information/6676988>.

CATEAAV20 – Catégorie de commune dans le zonage en AAV 2020

(longueur : 2 ; type : caractère)

Catégorie de la commune de résidence du ménage dans le zonage en aires d'attraction des villes 2020.

Modalité	Libellé
11	Commune-centre
12	Autre commune du pôle principal
13	Commune d'un pôle secondaire
20	Commune de la couronne
30	Commune hors attraction des pôles

CTCD – Collectivité territoriale ayant les compétences départementales

(longueur : 4 ; type : caractère)

Collectivité territoriale ayant les compétences départementales de résidence du ménage.

La liste des codes est disponible au lien suivant : <https://www.insee.fr/fr/information/6051727>.

COM_ENT – Commune

(longueur : 5 ; type : caractère)

Commune de résidence du ménage (commune entière).

La liste des codes est disponible au lien suivant : <https://www.insee.fr/fr/information/6051727>.

CV15 – Canton ou ville (dé découpage entré en vigueur au 1^{er} janvier 2015)

(longueur : 5 ; type : caractère)

Canton ou ville de résidence du ménage, selon le découpage entré en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

La liste des codes est disponible au lien suivant : <https://www.insee.fr/fr/information/6051727>.

DENS – Degré de densité de la commune

(longueur : 1 ; type : caractère)

Degré de densité de la commune de résidence du ménage.

La grille de densité communale est disponible au lien suivant :

<https://www.insee.fr/fr/information/6439600>.

Modalité	Libellé
1	Grand centre urbain
2	Centre urbain intermédiaire
3	Petite ville
4	Ceinture urbaine

5	Bourg rural
6	Rural à habitat dispersé
7	Rural à habitat très dispersé

DEP – Département

(longueur : 3 ; type : caractère)

Département de résidence du ménage.

La liste des codes est disponible au lien suivant : <https://www.insee.fr/fr/information/6051727>.

DEPCOM – Commune ou arrondissement municipal (pour Paris, Lyon et Marseille)

(longueur : 5 ; type : caractère)

Commune ou arrondissement municipal (pour Paris, Lyon et Marseille) de résidence du ménage.

La liste des codes est disponible au lien suivant : <https://www.insee.fr/fr/information/6051727>.

EPCI22 – EPCI au 1^{er} janvier 2022

(longueur : 9 ; type : caractère)

Établissement public de coopération intercommunale de résidence du ménage (découpage au 1^{er} janvier 2022).

La liste des codes est disponible au lien suivant : <https://www.insee.fr/fr/information/2510634>.

EPT – Établissement public territorial

(longueur : 9 ; type : caractère)

Établissement public territorial (numéro siren) de résidence du ménage.

La liste des codes est disponible au lien suivant : <https://www.banatic.interieur.gouv.fr/V5/fichiers-en-téléchargement/fichiers-telech.php>.

IRIS – IRIS

(longueur : 9 ; type : caractère)

IRIS de résidence du ménage le cas échéant. La variable ne prend aucune valeur en dehors de ces zones.

La liste des codes est disponible au lien suivant : <https://www.insee.fr/fr/information/7708995>.

MET_DOM – France métropolitaine / DOM

(longueur : 1 ; type : caractère)

Variable permettant de distinguer Métropole et DOM (départements d'outre-mer).

Modalité	Libellé
Vide	Hors champ de diffusion
M	Métropole
D	DOM ¹

NOTE_IRIS

(longueur : 8 ; type : caractère)

Variable permettant d'apprecier la précaution à adopter envers les indicateurs sur l'IRIS.

Modalité	Libellé
0	Pas de problème particulier sur l'IRIS. Certains indicateurs peuvent toutefois être à blanchir en raison des seuils de diffusion.
1	Indicateurs à interpréter avec précaution, mais sans anomalie formellement identifiée sur le géoréférencement des ménages de l'IRIS
5	Indicateurs non diffusés sur l'IRIS en raison d'anomalies repérées sur le géoréférencement
Z	Ménage hors IRIS ou avec STATUT ≠ 0 (hors champ de diffusion)

NOTE_QP

(longueur : 8 ; type : caractère)

Variable permettant d'apprecier la précaution à adopter envers les indicateurs sur le QPV 2015.

Modalité	Libellé
0	Pas de problème particulier sur le QPV. Certains indicateurs peuvent toutefois être à blanchir en raison des seuils de diffusion.
1	Indicateurs à interpréter avec précaution, mais sans anomalie formellement identifiée sur le géoréférencement des ménages du QPV
5	Indicateurs non diffusés sur le QPV en raison d'anomalies repérées sur le géoréférencement
Z	Ménage hors QPV 2015

NOTE_QP24

(longueur : 8 ; type : caractère)

Variable permettant d'apprecier la précaution à adopter envers les indicateurs sur le QPV 2024.

Modalité	Libellé
0	Pas de problème particulier sur le QPV. Certains indicateurs peuvent toutefois être à blanchir en raison des seuils de diffusion.
1	Indicateurs à interpréter avec précaution, mais sans anomalie formellement identifiée sur le géoréférencement des ménages du QPV
5	Indicateurs non diffusés sur le QPV en raison d'anomalies repérées sur le géoréférencement

¹ Seuls les DOM sur lesquels des données Filosofi sont diffusées prennent cette modalité, en l'occurrence uniquement la Martinique et La Réunion.

PLM_ARM – Arrondissement municipal (pour Paris, Lyon et Marseille)*(longueur : 5 ; type : caractère)*

Arrondissement municipal de résidence pour Paris, Lyon et Marseille. La variable ne prend aucune valeur en dehors de ces zones.

La liste des codes est disponible au lien suivant : <https://www.insee.fr/fr/information/6051727>.

PREC_IRIS – Qualité du codage IRIS*(longueur : 3 ; type : numérique)*

Qualité du contour IRIS.

Issus du processus de géoréférencement, les indicateurs de précision du géocodage retracent la fiabilité de la géolocalisation et les risques d'erreur sur les zonages. Ces indicateurs sont produits à compter du millésime 2017.

Suite au changement de méthode de géoréférencement, un changement de modalités intervient à partir du millésime 2019.

Modalité	Libellé
Vide	Hors IRIS
100	Géoréférencements manuels ou locaux dont la géolocalisation provient d'un contour cadastral vectorisé et dont la surface d'intersection avec le zonage représente plus de 95 % de la surface du contour (parcelle ou section). Il s'agit de la précision maximale
95	Locaux dont l'appartenance à l'IRIS est proposée par Géoloc et dont la géolocalisation à la voie est sûre
80	Locaux dont la géolocalisation provient d'un contour cadastral vectorisé dont la surface d'intersection avec le zonage représente de entre 75 % et 95 % de la surface du contour (parcelle ou section)
75	Géolocalisation sur la base des étiquettes de parcelles cadastrales
70	Locaux dont la géolocalisation est réalisée à partir d'une interpolation de deux adresses du même côté de la voie
65	Locaux dont la géolocalisation est réalisée à partir d'une interpolation de deux adresses de part et d'autre de la voie
60	Locaux dont la géolocalisation provient d'un contour cadastral vectorisé dont la surface d'intersection avec le zonage représente de entre 50 % et 75 % de la surface du contour (parcelle ou section)
30	Locaux dont la géolocalisation provient d'un contour cadastral vectorisé et dont la surface d'intersection avec le zonage représente moins de 50 % de la surface du contour (parcelle ou section)
15	Géolocalisation à l'IRIS sûre sur la base de Géoloc et non du cadastre
10	Géolocalisation au centroïde de la commune

PREC_QP – Qualité du codage QPV 2015

(longueur : 3 ; type : numérique)

Qualité du contour QPV 2015.

Issus du processus de géoréférencement, les indicateurs de précision du géocodage retracent la fiabilité de la géolocalisation et les risques d'erreur sur les zonages. Ces indicateurs sont produits à compter du millésime 2017. Suite au changement de méthode de géoréférencement, un changement de modalités intervient à partir du millésime 2019.

Modalité	Libellé
Vide	Hors QPV
100	Géoréférencements manuels ou locaux dont la géolocalisation provient d'un contour cadastral vectorisé et dont la surface d'intersection avec le zonage représente plus de 95 % de la surface du contour (parcelle ou section). Il s'agit de la précision maximale.
95	Locaux dont l'appartenance au QP est proposée par Géoloc et dont la géolocalisation à la voie est sûre
80	Locaux dont la géolocalisation provient d'un contour cadastral vectorisé dont la surface d'intersection avec le zonage représente de entre 75 % et 95 % de la surface du contour (parcelle ou section)
75	Géolocalisation sur la base des étiquettes de parcelles cadastrales
70	Locaux dont la géolocalisation est réalisée à partir d'une interpolation de deux adresses du même côté de la voie
65	Locaux dont la géolocalisation est réalisée à partir d'une interpolation de deux adresses de part et d'autre de la voie
60	Locaux dont la géolocalisation provient d'un contour cadastral vectorisé dont la surface d'intersection avec le zonage représente de entre 50 % et 75 % de la surface du contour (parcelle ou section)
30	Locaux dont la géolocalisation provient d'un contour cadastral vectorisé et dont la surface d'intersection avec le zonage représente moins de 50 % de la surface du contour (parcelle ou section)
15	Géolocalisation au QP sur la base de Géoloc et non du cadastre
10	Géolocalisation au centroïde de la commune

PREC_QP24 – Qualité du codage QPV 2024

(longueur : 3 ; type : numérique)

Qualité du contour QPV 2024.

Issus du processus de géoréférencement, les indicateurs de précision du géocodage retracent la fiabilité de la géolocalisation et les risques d'erreur sur les zonages.

Modalité	Libellé
Vide	Hors QPV
100	Géoréférencements manuels ou locaux dont la géolocalisation provient d'un contour cadastral vectorisé et dont la surface d'intersection avec le zonage représente plus de 95 % de la surface du contour (parcelle ou section). Il s'agit de la précision maximale.
95	Locaux dont l'appartenance au QP24 est proposée par Géoloc et dont la géolocalisation à la voie est sûre

80	Locaux dont la géolocalisation provient d'un contour cadastral vectorisé dont la surface d'intersection avec le zonage représente de entre 75 % et 95 % de la surface du contour (parcelle ou section)
75	Géolocalisation sur la base des étiquettes de parcelles cadastrales
70	Locaux dont la géolocalisation est réalisée à partir d'une interpolation de deux adresses du même côté de la voie
65	Locaux dont la géolocalisation est réalisée à partir d'une interpolation de deux adresses de part et d'autre de la voie
60	Locaux dont la géolocalisation provient d'un contour cadastral vectorisé dont la surface d'intersection avec le zonage représente de entre 50 % et 75 % de la surface du contour (parcelle ou section)
30	Locaux dont la géolocalisation provient d'un contour cadastral vectorisé et dont la surface d'intersection avec le zonage représente moins de 50 % de la surface du contour (parcelle ou section)
15	Géolocalisation au QP24 sur la base de Géoloc et non du cadastre
10	Géolocalisation au centroïde de la commune

PREC_QVA – Qualité du codage QVA

(longueur : 3 ; type : numérique)

Qualité du codage QVA.

Issus du processus de géoréférencement, les indicateurs de précision du géocodage retracent la fiabilité de la géolocalisation et les risques d'erreur sur les zonages. Ces indicateurs sont produits à compter du millésime 2017. Suite au changement de méthode de géoréférencement, un changement de modalités intervient à partir du millésime 2019.

Modalité	Libellé
Vide	Non concerné
100	Géoréférencements manuels ou locaux dont la géolocalisation provient d'un contour cadastral vectorisé et dont la surface d'intersection avec le zonage représente plus de 95 % de la surface du contour (parcelle ou section). Il s'agit de la précision maximale.
95	Locaux dont l'appartenance au QVA est proposée par Géoloc et dont la géolocalisation à la voie est sûre
80	Locaux dont la géolocalisation provient d'un contour cadastral vectorisé dont la surface d'intersection avec le zonage représente de entre 75 % et 95 % de la surface du contour (parcelle ou section)
75	Géolocalisation sur la base des étiquettes de parcelles cadastrales
70	Locaux dont la géolocalisation est réalisée à partir d'une interpolation de deux adresses du même côté de la voie
65	Locaux dont la géolocalisation est réalisée à partir d'une interpolation de deux adresses de part et d'autre de la voie
60	Locaux dont la géolocalisation provient d'un contour cadastral vectorisé dont la surface d'intersection avec le zonage représente de entre 50 % et 75 % de la surface du contour (parcelle ou section)
30	Locaux dont la géolocalisation provient d'un contour cadastral vectorisé et dont la surface d'intersection avec le zonage représente moins de 50 % de la surface du contour (parcelle ou section)

15	Géolocalisation au QVA sur la base de Géoloc et non du cadastre
10	Géolocalisation au centroïde de la commune

PREC_XY – Précision des coordonnées X, Y

(longueur : 3 ; type : numérique)

Précision des coordonnées x,y issues du processus de géoréférencement.

Les indicateurs de précision du géocodage retracent la fiabilité de la géolocalisation et les risques d'erreur sur les zonages. Ces indicateurs sont produits à compter du millésime 2017. Suite au changement de méthode de géoréférencement, un changement de modalités intervient à partir du millésime 2019.

Modalité	Libellé
100	Géoréférencements manuels ou locaux dont la géolocalisation provient d'un contour cadastral vectorisé. Il s'agit de la précision maximale.
95	Géolocalisation proposée par Géoloc et dont la géolocalisation à la voie est sûre
90	Géolocalisation sur la base des étiquettes de parcelles cadastrales
70	Locaux dont la géolocalisation est réalisée à partir d'une interpolation de deux adresses du même côté de la voie
65	Locaux dont la géolocalisation est réalisée à partir d'une interpolation de deux adresses de part et d'autre de la voie
30	Géolocalisation à la parcelle cadastrale la plus partagée par les locaux dans la voie
15	Géolocalisation sur la base de Géoloc et non du cadastre
10	Géolocalisation au centroïde de la commune

PROV – Île-de-France / Province

(longueur : 1 ; type : caractère)

Variable permettant de distinguer Île-de-France et Province (en France métropolitaine).

Modalité	Libellé
Vide	Hors France métropolitaine
1	Île-de-France
2	Province

QP – Quartier prioritaire de la politique de la ville 2015

(longueur : 8 ; type : caractère)

Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) 2015 de résidence du ménage, le cas échéant. La variable ne prend aucune valeur en dehors de ces zones.

La liste des codes est disponible au lien suivant :

<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/quartiers-prioritaires-de-la-politique-de-la-ville-qpv/>.

QP24 – Quartier prioritaire de la politique de la ville 2024

(longueur : 8 ; type : caractère)

Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) 2024 de résidence du ménage, le cas échéant. La variable ne prend aucune valeur en dehors de ces zones.

La liste des codes est disponible au lien suivant :

<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/quartiers-prioritaires-de-la-politique-de-la-ville-qpv/>.

QVA – Quartier de Veille Active

(longueur : 7 ; type : caractère)

Quartier de « veille active » de résidence du ménage, le cas échéant (zones sorties du dispositif de la politique de la ville en 2015, mais sur lesquelles il peut être utile de disposer d'éléments de suivi). La variable ne prend aucune valeur en dehors de ces zones.

La liste des codes est disponible au lien suivant :

<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/quartiers-de-veille-active/>.

REG16 – Région (découpage entré en vigueur au 1^{er} janvier 2016)

(longueur : 2 ; type : caractère)

Région de résidence du ménage, selon le découpage régional entré en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

La liste des codes est disponible au lien suivant : <https://www.insee.fr/fr/information/6051727>.

STATUT – Identification des IRIS dans le champ de production ou motif d'exclusion

(longueur : 1 ; type : caractère)

Variable d'identification des IRIS relevant du champ de production des données Filosofi.

Ainsi, il convient de ne pas générer ni exploiter de données sur les IRIS pour lesquels la variable STATUT a un code différent de 0.

Remarque : à partir du millésime 2020, la modalité 2 disparaît. La modalité des IRIS des communes hors RIL est modifiée en conséquence.

Modalité	Libellé
0	IRIS dans le champ de production de Filosofi
1	Code IRIS non renseigné car le ménage est géolocalisé en dehors de la commune ²
2	[Jusqu'au millésime 2019] IRIS exclu car dans une commune de 5 000 à 10 000 habitants (hors RIL)
3	IRIS exclu car de moins de 1 000 personnes fiscales
4	IRIS exclu car la part des communautés dans la population dépasse 50 % ³
5	IRIS exclu en raison d'un doute sur la qualité de la géolocalisation par comparaison avec le RP ⁴

² Aucun IRIS dans ce cas suite à un changement de méthode de géocodage à partir du millésime 2019

³ Deux IRIS dans ce cas : 751124622 et 751124677.

⁴ Cela concernait deux IRIS à La Réunion (974110602 et 974110604) jusqu'au millésime 2018.

TAAV20 – Tranche de taille de l'AAV selon le recensement de la population 2017

(longueur : 1 ; type : caractère)

Tranche de taille de l'aire d'attraction des villes 2020 à laquelle appartient la commune de résidence du ménage selon le recensement de la population 2017.

Modalité	Libellé
0	Commune hors attraction des pôles
1	Aire de moins de 50 000 habitants
2	Aire de 50 000 à moins de 200 000 habitants
3	Aire de 200 000 à moins de 700 000 habitants
4	Aire de 700 000 habitants ou plus (hors Paris)
5	Aire de Paris

UU20 – Unité urbaine 2020

(longueur : 5 ; type : caractère)

Unité urbaine de résidence du ménage. Ce zonage a été révisé en 2020.

La liste des codes est disponible au lien suivant : <https://www.insee.fr/fr/information/4802589>.

X – x (coordonnée géographique)

(longueur : 8 ; type : numérique)

Coordonnée x du lieu de résidence géolocalisé du ménage.

Ces coordonnées sont projetées selon différentes projections :

- France métropolitaine : la projection utilisée est la projection Lambert 93 (EPSG 2154) ;
- Martinique : la projection utilisée est la projection UTM 20N (EPSG 5490) ;
- La Réunion : la projection utilisée est la projection UTM 40S (EPSG 2975).

Y – y (coordonnée géographique)

(longueur : 8 ; type : numérique)

Coordonnée y du lieu de résidence géolocalisé du ménage.

Ces coordonnées sont projetées selon différentes projections :

- France métropolitaine : la projection utilisée est la projection Lambert 93 (EPSG 2154) ;
- Martinique : la projection utilisée est la projection UTM 20N (EPSG 5490) ;
- La Réunion : la projection utilisée est la projection UTM 40S (EPSG 2975).

ZE20 – Zone d'emploi 2020

(longueur : 4 ; type : caractère)

Zone d'emploi 2020 de résidence du ménage. Ce zonage a été révisé en 2020.

La liste des codes est disponible au lien suivant : <https://www.insee.fr/fr/information/4652957>.

3. Variables Filosofi

Les variables sont au niveau ménages lesquels peuvent regrouper plusieurs foyers fiscaux.

AGERF – Âge du référent fiscal du ménage

(longueur : 8 ; type : numérique)

Âge du référent fiscal du ménage calculé par différence entre l'année de revenus (millésime de Filosofi) et l'année de naissance du référent fiscal.

CRDSM – Montant total de CRDS

(longueur : 8 ; type : numérique)

Montant total de CRDS du ménage sur les revenus d'activité et de remplacement.

Il comprend les montants de CRDS sur les salaires, le chômage, les retraites, les revenus agricoles, les revenus industriels et commerciaux, les revenus non commerciaux et les pensions d'invalidité.

$$CRDSM = \text{sum} (\text{crdssalm}, \text{crdschom}, \text{crdsrstm}, \text{crdsragm}, \text{crdsricm}, \text{crdsrncm}, \text{crdspim})$$

CSGDM – Montant total de CSG déductible

(longueur : 8 ; type : numérique)

Montant total de CSG déductible du ménage sur les revenus d'activité et de remplacement.

Il comprend les montants de CSG déductible sur les salaires, le chômage, les retraites, les revenus agricoles, les revenus industriels et commerciaux, les revenus non commerciaux et les pensions d'invalidité.

$$CSGDM = \text{sum} (\text{csgdsalm}, \text{csgdchom}, \text{csgdrstm}, \text{csgdragm}, \text{csgdricm}, \text{csgdrncm}, \text{csgdpim})$$

CSGDRAGM – Montant de CSG déductible sur les revenus agricoles

(longueur : 8 ; type : numérique)

Montant de CSG déductible sur les revenus agricoles perçus par le ménage.

CSGIM – Montant total de CSG imposable

(longueur : 8 ; type : numérique)

Montant total de CSG imposable du ménage sur les revenus d'activité et de remplacement.

Il comprend les montants de CSG imposable sur les salaires, le chômage, les retraites, les revenus agricoles, les revenus industriels et commerciaux, les revenus non commerciaux et les pensions d'invalidité.

$$CSGIM = \text{sum}(\text{csgisalm}, \text{csgichom}, \text{csgirstm}, \text{csgiragm}, \text{csgiricm}, \text{csgirncm}, \text{csgipim})$$

CSGIMPM – Montant total de CSG/CRDS imputé

(longueur : 8 ; type : numérique)

Montant total de CSG/CRDS imputé du ménage. Il correspond aux montants de CSG et de CRDS sur les produits des revenus financiers imputés fiscalisés (assurances-vie, comptes d'épargne logement, plans d'épargne logement et plans d'épargne en actions).

$$CSGIMPM = \text{sum}(\text{assviem}, \text{celm}, \text{pelm}, \text{peam}) * 0.172$$

Remarque : en cas de changement du taux de prélèvement libératoire en cours d'année, un taux moyen sur l'année est appliqué.

DECILE_DEC – Tranche de revenu déclaré par UC dans laquelle se situe le ménage (découpage : déciles métropolitains)

(longueur : 2 ; type : caractère)

Tranche de revenu déclaré par unité de consommation dans laquelle se situe le ménage.

Les déciles sont calculés sur l'ensemble des ménages métropolitains (ayant un revenu déclaré positif ou nul).

Cette variable est sans valeur pour les ménages dont le revenu déclaré est strictement négatif.

Modalité	Libellé
Vide	Revenu déclaré par UC strictement négatif
01	Revenu déclaré par UC compris entre 0 et D1
02	Revenu déclaré par UC compris entre D1 et D2
03	Revenu déclaré par UC compris entre D2 et D3
04	Revenu déclaré par UC compris entre D3 et D4
05	Revenu déclaré par UC compris entre D4 et D5
06	Revenu déclaré par UC compris entre D5 et D6
07	Revenu déclaré par UC compris entre D6 et D7
08	Revenu déclaré par UC compris entre D7 et D8
09	Revenu déclaré par UC compris entre D8 et D9
10	Revenu déclaré par UC supérieur au 9 ^e décile

DECILE_NIVVIE – Tranche de niveau de vie dans laquelle se situe le ménage (découpage : déciles métropolitains)

(longueur : 2 ; type : caractère)

Tranche de revenu disponible par unité de consommation dans laquelle se situe le ménage.

Les déciles sont calculés sur l'ensemble des ménages métropolitains (ayant un revenu disponible positif ou nul).

Cette variable est sans valeur pour les ménages dont le revenu disponible est strictement négatif.

Modalité	Libellé
Vide	Revenu disponible par UC strictement négatif
01	Revenu disponible par UC compris entre 0 et D1
02	Revenu disponible par UC compris entre D1 et D2
03	Revenu disponible par UC compris entre D2 et D3
04	Revenu disponible par UC compris entre D3 et D4
05	Revenu disponible par UC compris entre D4 et D5
06	Revenu disponible par UC compris entre D5 et D6
07	Revenu disponible par UC compris entre D6 et D7
08	Revenu disponible par UC compris entre D7 et D8
09	Revenu disponible par UC compris entre D8 et D9
10	Revenu disponible par UC supérieur au 9 ^e décile

DEPNAISRF – Département de naissance du référent fiscal

(longueur : 3 ; type : caractère)

Département de naissance du référent fiscal du ménage.

Le code correspond au code officiel géographique avec pour exception :

Code	Territoire correspondant
20	Corse (département non précisé)
97	DOM-COM dont le code commence par 97 (territoire non précisé)
98	COM-TOM dont le code commence par 98 (territoire non précisé)
99	Territoire étranger

FILTRE_REVDEC – Indicatrice d'appartenance au champ de production des indicateurs sur le revenu déclaré

(longueur : 8 ; type : numérique)

Indicatrice d'appartenance du ménage au champ de production des indicateurs sur le revenu déclaré.

Les indicateurs relatifs au revenu déclaré produits par le dispositif Filosofi sont calculés sur le champ des ménages (appartenant au champ Filosofi total) ayant un revenu déclaré positif ou nul. Indicatrice (0/1). Cette indicatrice permet de les sélectionner : elle vaut 1 quand la condition « REVDECM \geq 0 » est remplie ; 0, sinon.

Modalité	Libellé
1	Ménage dans le champ de production des indicateurs sur le revenu déclaré
0	Ménage hors champ de production des indicateurs sur le revenu déclaré

FILTRE_REVDISP – Indicatrice d'appartenance au champ de production des indicateurs sur le revenu disponible

(longueur : 8 ; type : numérique)

Indicatrice d'appartenance du ménage au champ de production des indicateurs sur le revenu disponible.

Les indicateurs relatifs au revenu disponible produits par le dispositif Filosofi sont calculés sur le champ des ménages (appartenant au champ Filosofi total) ayant un revenu disponible positif ou

nul. Cette indicatrice (0/1) permet de les sélectionner : elle vaut 1 quand la condition « REVDISPM ≥ 0 » est remplie ; 0, sinon.

Modalité	Libellé
1	Ménage dans le champ de production des indicateurs sur le revenu disponible
0	Ménage hors champ de production des indicateurs sur le revenu disponible

GARDEM – Montant des frais de garde d'enfants de moins de 6 ans

(longueur : 8 ; type : numérique)

Montant des frais de garde d'enfants du ménage donnant lieu à une déduction fiscale.

Il s'agit de la somme des cases « Frais de garde des enfants de moins de 6 ans » de la déclaration 2042 :

- _7ga, _7gb, _7gc : enfants à charge
- _7ge, _7gf, _7gg : enfants à charge en résidence alternée

$$GARDEM = \text{sum} (_7ga, _7gb, _7gc, _7ge, _7gf, _7gg)$$

I_BASREVENU40 – Indicatrice d'appartenance à la catégorie des ménages à bas revenus au seuil de 40 %

(longueur : 8 ; type : numérique)

Indicatrice (0/1) d'appartenance du ménage à la catégorie des ménages à bas revenus au seuil de 40 %.

Elle prend la valeur 1 si le revenu déclaré par UC du ménage est inférieur au seuil de 40 % du revenu déclaré par UC médian métropolitain. 0, sinon.

Modalité	Libellé
1	Ménage à bas revenus (seuil à 40 % du revenu déclaré par UC médian)
0	Sinon

I_BASREVENU50 – Indicatrice d'appartenance à la catégorie des ménages à bas revenus au seuil de 50 %

(longueur : 8 ; type : numérique)

Indicatrice (0/1) d'appartenance du ménage à la catégorie des ménages à bas revenus au seuil de 50 %.

Elle prend la valeur 1 si le revenu déclaré par UC du ménage est inférieur au seuil de 50 % du revenu déclaré par UC médian métropolitain. 0, sinon.

Modalité	Libellé
1	Ménage à bas revenus (seuil à 50 % du revenu déclaré par UC médian).
0	Sinon

I_BASREVENU60 – Indicatrice d'appartenance à la catégorie des ménages à bas revenus au seuil de 60 %

(longueur : 8 ; type : numérique)

Indicatrice (0/1) d'appartenance du ménage à la catégorie des ménages à bas revenus.

Elle prend la valeur 1 si le revenu déclaré par UC du ménage est inférieur au seuil de 60 % du revenu déclaré par UC médian métropolitain. 0, sinon.

Modalité	Libellé
1	Ménage à bas revenus au seuil de 60 % du revenu déclaré par UC médian.
0	Sinon

I_GARDEM – Indicatrice de ménage bénéficiant d'une déduction fiscale relative au mode de garde

(longueur : 8 ; type : numérique)

Indicatrice (0/1) de ménage bénéficiant d'une déduction fiscale relative au mode de garde.

Elle prend la valeur 1 si le ménage bénéficie d'une déduction fiscale relative au mode de garde d'enfant·s de moins de 6 ans. 0, sinon.

Modalité	Libellé
1	Ménage bénéficiant d'une déduction fiscale relative au mode de garde.
0	Sinon

I_MENF0_10 – Indicatrice de ménage avec enfants de moins de 11 ans

(longueur : 8 ; type : numérique)

Indicatrice (0/1) de ménage avec au moins un enfant de moins de 11 ans.

Elle prend la valeur 1 si le ménage comprend au moins un enfant de moins de 11 ans. 0, sinon.

Modalité	Libellé
1	Ménage avec au moins un enfant de moins de 11 ans.
0	Sinon

I_NBPAAC0_24 – Indicatrice de personnes à charge de moins de 25 ans

(longueur : 8 ; type : numérique)

Indicatrice (0/1) de présence d'au moins une personne à charge de moins de 25 ans dans le ménage.

Elle prend la valeur 1 si le ménage comprend au moins une personne à charge de moins de 25 ans. 0, sinon.

Modalité	Libellé
1	Ménage avec au moins une personne à charge de moins de 25 ans
0	Sinon

I_PAUVRE40 – Indicatrice d'appartenance à la catégorie des ménages pauvres au seuil de 40 %

(longueur : 8 ; type : numérique)

Indicatrice (0/1) de pauvreté du ménage (seuil de pauvreté à 40 % du niveau de vie médian métropolitain).

Elle prend la valeur 1 lorsque le niveau de vie, c'est-à-dire le revenu disponible par UC, du ménage est inférieur au seuil de 40 % du niveau de vie médian métropolitain. 0, sinon.

Modalité	Libellé
1	Ménage pauvre (seuil de pauvreté à 40 % du niveau de vie médian).
0	Sinon

I_PAUVRE50 – Indicatrice d'appartenance à la catégorie des ménages pauvres au seuil de 50 %

(longueur : 8 ; type : numérique)

Indicatrice (0/1) de pauvreté du ménage (seuil de pauvreté à 50 % du niveau de vie médian métropolitain).

Elle prend la valeur 1 lorsque le niveau de vie, c'est-à-dire le revenu disponible par UC, du ménage est inférieur au seuil de 50 % du niveau de vie médian métropolitain. 0, sinon.

Modalité	Libellé
1	Ménage pauvre (seuil de pauvreté à 50 % du niveau de vie médian)
0	Sinon

I_PAUVRE60 – Indicatrice d'appartenance à la catégorie des ménages pauvres au seuil de 60 %

(longueur : 8 ; type : numérique)

Indicatrice (0/1) de pauvreté du ménage (seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian métropolitain).

Elle prend la valeur 1 lorsque le niveau de vie, c'est-à-dire le revenu disponible par UC, du ménage est inférieur au seuil de 60 % du niveau de vie médian métropolitain. 0, sinon.

Modalité	Libellé
1	Ménage pauvre (seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian).
0	Sinon

I_QP – Indicatrice de résidence dans un QPV

(longueur : 8 ; type : numérique)

Indicatrice (0/1) de résidence du ménage dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).

Elle prend la valeur 1 lorsque le ménage réside dans un QPV. 0, sinon.

Modalité	Libellé
1	Ménage résidant dans un QPV
0	Sinon

IDENTIFIANT – Identifiant

(longueur : 16 ; type : caractère)

Identifiant unique anonymisé du ménage.

INDIC_MP – Indicatrice Marin-pêcheur

(longueur : 8 ; type : numérique)

Indicatrice (0/1) de présence dans le ménage d'au moins un marin-pêcheur exerçant hors des eaux territoriales françaises et déclarant des salaires des détachés à l'étranger exonérés en application de l'article 81 A du Code général des impôts (cf. ZSALENIM).

Cette variable permet d'isoler les ménages avec des marins-pêcheurs parmi les ménages déclarant des salaires de source étrangère exonérés.

INF14M – Nombre de personnes de moins de 14 ans

(longueur : 8 ; type : numérique)

Nombre de personnes de moins de 14 ans dans le ménage.

LGT_SOC – Indicatrice de logement social

(longueur : 8 ; type : numérique)

Indicatrice (0/1) de logement social.

Elle prend la valeur 1 lorsque le ménage réside dans un logement social. 0, sinon.

Modalité	Libellé
1	Ménage résidant en logement social
0	Sinon

NB_UC – Nombre d'unités de consommation

(longueur : 8 ; type : numérique)

Nombre d'unités de consommation (UC) du ménage.

Son calcul est basé sur l'attribution à chaque personne d'un poids en rapport avec sa part supposée dans la consommation du ménage. Il permet de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. L'échelle utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;

- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

$$NB_UC = 1 + 0.5 * (sup14m - 1) + 0.3 * inf14m$$

NBENF0_2 – Nombre d'enfants de moins de 3 ans dans le ménage

(longueur : 8 ; type : numérique)

Nombre d'enfants de moins de 3 ans dans le ménage.

NBENF0_17 – Nombre d'enfants de moins de 18 ans dans le ménage

(longueur : 8 ; type : numérique)

Nombre d'enfants de moins de 18 ans dans le ménage.

Les mineurs en garde alternée comptent pour 0,5.

NBERAM – Nombre d'enfants en résidence alternée

(longueur : 8 ; type : numérique)

Nombre d'enfants du ménage en garde alternée.

Chaque enfant en garde alternée compte pour 0,5 ; pour toutes les variables de nombre de personnes.

NBFOYM – Nombre de foyers du ménage

(longueur : 8 ; type : numérique)

Nombre de foyers fiscaux dans le ménage (logement).

NBPAC – Nombre total de personnes à charge

(longueur : 8 ; type : numérique)

Nombre total de personnes à charge au sein du ménage (enfants mineurs, autres personnes invalides et enfants majeurs de moins de 25 ans rattachés fiscalement).

NBPERS_D1_DC – Nombre de personnes du ménage pour les ménages dont le revenu déclaré par UC est compris entre 0 et D1 (exclu)

(longueur : 8 ; type : numérique)

Pour les ménages dont le revenu déclaré par unité de consommation du ménage est compris entre 0 (inclus) et le 1^{er} décile (exclu) du revenu métropolitain, nombre de personnes du ménage ; 0 sinon.

NBPERS_D2_DC – Nombre de personnes du ménage pour les ménages dont le revenu déclaré par UC est compris entre D1 et D2 (exclu)

(longueur : 8 ; type : numérique)

Pour les ménages dont le revenu déclaré par unité de consommation du ménage est compris entre le 1^{er} décile (inclus) et le 2^e décile (exclu) du revenu métropolitain, nombre de personnes du ménage ; 0 sinon.

NBPERS_D3_DC – Nombre de personnes du ménage pour les ménages dont le revenu déclaré par UC est compris entre D2 et D3 (exclu)

(longueur : 8 ; type : numérique)

Pour les ménages dont le revenu déclaré par unité de consommation du ménage est compris entre le 2^e décile (inclus) et le 3^e décile (exclu) du revenu métropolitain, nombre de personnes du ménage ; 0 sinon.

NBPERS_D4_DC – Nombre de personnes du ménage pour les ménages dont le revenu déclaré par UC est compris entre D3 et D4 (exclu)

(longueur : 8 ; type : numérique)

Pour les ménages dont le revenu déclaré par unité de consommation du ménage est compris entre le 3^e décile (inclus) et le 4^e décile (exclu) du revenu métropolitain, nombre de personnes du ménage ; 0 sinon.

NBPERS_D5_DC – Nombre de personnes du ménage pour les ménages dont le revenu déclaré par UC est compris entre D4 et D5 (exclu)

(longueur : 8 ; type : numérique)

Pour les ménages dont le revenu déclaré par unité de consommation du ménage est compris entre le 4^e décile (inclus) et la médiane ou 5^e décile (exclu) du revenu métropolitain, nombre de personnes du ménage ; 0 sinon.

NBPERS_D6_DC – Nombre de personnes du ménage pour les ménages dont le revenu déclaré par UC est compris entre D5 et D6 (exclu)

(longueur : 8 ; type : numérique)

Pour les ménages dont le revenu déclaré par unité de consommation du ménage est compris entre la médiane ou 5^e décile (inclus) et le 6^e décile (exclu) du revenu métropolitain, nombre de personnes du ménage ; 0 sinon.

NBPERS_D7_DC – Nombre de personnes du ménage pour les ménages dont le revenu déclaré par UC est compris entre D6 et D7 (exclu)

(longueur : 8 ; type : numérique)

Pour les ménages dont le revenu déclaré par unité de consommation du ménage est compris entre le 6^e décile (inclus) et le 7^e décile (exclu) du revenu métropolitain, nombre de personnes du ménage ; 0 sinon.

NBPERS_D8_DC – Nombre de personnes du ménage pour les ménages dont le revenu déclaré par UC est compris entre D7 et D8 (exclu)

(longueur : 8 ; type : numérique)

Pour les ménages dont le revenu déclaré par unité de consommation du ménage est compris entre le 7^e décile (inclus) et le 8^e décile (exclu) du revenu métropolitain, nombre de personnes du ménage ; 0 sinon.

NBPERS_D9_DC – Nombre de personnes du ménage pour les ménages dont le revenu déclaré par UC est compris entre D8 et D9 (exclu)

(longueur : 8 ; type : numérique)

Pour les ménages dont le revenu déclaré par unité de consommation du ménage est compris entre le 8^e décile (inclus) et le 9^e décile (exclu) du revenu métropolitain, nombre de personnes du ménage ; 0 sinon.

NBPERS_D10_DC – Nombre de personnes du ménage pour les ménages dont le revenu déclaré par UC est supérieur ou égal à D9

(longueur : 8 ; type : numérique)

Pour les ménages dont le revenu déclaré par unité de consommation du ménage est supérieur ou égal au 9^e décile du revenu métropolitain, nombre de personnes du ménage ; 0 sinon.

NBPERS_D1_DP – Nombre de personnes du ménage pour les ménages dont le revenu disponible par UC est compris entre 0 et D1 (exclu)

(longueur : 8 ; type : numérique)

Pour les ménages dont le niveau de vie est compris entre 0 (inclus) et le 1^{er} décile (exclu) du niveau de vie métropolitain, nombre de personnes du ménage ; 0 sinon.

NBPERS_D2_DP – Nombre de personnes du ménage pour les ménages dont le revenu disponible par UC est compris entre D1 et D2 (exclu)

(longueur : 8 ; type : numérique)

Pour les ménages dont le niveau de vie est compris entre le 1^{er} décile (inclus) et le 2^e décile (exclu) du niveau de vie métropolitain, nombre de personnes du ménage ; 0 sinon.

NBPERS_D3_DP – Nombre de personnes du ménage pour les ménages dont le revenu disponible par UC est compris entre D2 et D3 (exclu)

(longueur : 8 ; type : numérique)

Pour les ménages dont le niveau de vie est compris entre le 2^e décile (inclus) et le 3^e décile (exclu) du niveau de vie métropolitain, nombre de personnes du ménage ; 0 sinon.

NBPERS_D4_DP – Nombre de personnes du ménage pour les ménages dont le revenu disponible par UC est compris entre D3 et D4 (exclu)

(longueur : 8 ; type : numérique)

Pour les ménages dont le niveau de vie est compris entre le 3^e décile (inclus) et le 4^e décile (exclu) du niveau de vie métropolitain, nombre de personnes du ménage ; 0 sinon.

NBPERS_D5_DP – Nombre de personnes du ménage pour les ménages dont le revenu disponible par UC est compris entre D4 et D5 (exclu)

(longueur : 8 ; type : numérique)

Pour les ménages dont le niveau de vie est compris entre le 4^e décile (inclus) et la médiane ou 5^e décile (exclu) du niveau de vie métropolitain, nombre de personnes du ménage ; 0 sinon.

NBPERS_D6_DP – Nombre de personnes du ménage pour les ménages dont le revenu disponible par UC est compris entre D5 et D6 (exclu)

(longueur : 8 ; type : numérique)

Pour les ménages dont le niveau de vie est compris entre la médiane ou 5^e décile (inclus) et le 6^e décile (exclu) du niveau de vie métropolitain, nombre de personnes du ménage ; 0 sinon.

NBPERS_D7_DP – Nombre de personnes du ménage pour les ménages dont le revenu disponible par UC est compris entre D6 et D7 (exclu)

(longueur : 8 ; type : numérique)

Pour les ménages dont le niveau de vie est compris entre le 6^e décile (inclus) et le 7^e décile (exclu) du niveau de vie métropolitain, nombre de personnes du ménage ; 0 sinon.

NBPERS_D8_DP – Nombre de personnes du ménage pour les ménages dont le revenu disponible par UC est compris entre D7 et D8 (exclu)

(longueur : 8 ; type : numérique)

Pour les ménages dont le niveau de vie est compris entre le 7^e décile (inclus) et le 8^e décile (exclu) du niveau de vie métropolitain, nombre de personnes du ménage ; 0 sinon.

NBPERS_D9_DP – Nombre de personnes du ménage pour les ménages dont le revenu disponible par UC est compris entre D8 et D9 (exclu)

(longueur : 8 ; type : numérique)

Pour les ménages dont le niveau de vie est compris entre le 8^e décile (inclus) et le 9^e décile (exclu) du niveau de vie métropolitain, nombre de personnes du ménage ; 0 sinon.

NBPERS_D10_DP – Nombre de personnes du ménage pour les ménages dont le revenu disponible par UC est supérieur ou égal à D9

(longueur : 8 ; type : numérique)

Pour les ménages dont le niveau de vie est supérieur ou égal au 9^e décile au niveau de vie métropolitain, nombre de personnes du ménage ; 0 sinon.

NBPERSM – Nombre de personnes dans le ménage

(longueur : 8 ; type : numérique)

Nombre de personnes du ménage.

Chaque enfant en garde alternée compte pour 0,5.

NIVVIEAVIMP – Revenu disponible par UC avant impôts

(longueur : 8 ; type : numérique)

Revenu disponible annuel du ménage (incluant les revenus financiers imputés et les prestations sociales) avant déduction des impôts directs, divisé par le nombre d'unités de consommation du ménage :

$$NIVVIEAVIMP = \text{sum}(\text{revdecm}, \text{produitfin}, \text{psocm}) / nb_UC$$

NIVVIEM – Niveau de vie

(longueur : 8 ; type : numérique)

Niveau de vie annuel du ménage, c'est-à-dire revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation du ménage :

$$NIVVIEM = \text{revdisp}/nb_uc$$

Le niveau de vie est le même pour tous les individus d'un même ménage.

OCCTYPD – Statut d'occupation du logement détaillé

(longueur : 1 ; type : caractère)

Statut d'occupation du logement en trois modalités.

Remarque : les ménages logés à titre gracieux sont considérés par défaut comme locataires du parc privé.

Modalité	Libellé
1	Propriétaire
2	Locataire du parc social
3	Locataire du parc privé

OCCTYPR – Statut d'occupation du logement regroupé

(longueur : 1 ; type : caractère)

Statut d'occupation du logement en deux modalités.

Remarque : les ménages logés à titre gracieux sont considérés par défaut comme locataires.

Modalité	Libellé
1	Propriétaire
2	Locataire

OPRDEC – Origine principale des revenus déclarés

(longueur : 1 ; type : caractère)

Origine principale des revenus déclarés du ménage.

Modalité	Libellé
1	Salaires et traitements
2	Indemnités de chômage
3	Revenus des activités non salariées
4	Pensions, retraites et rentes
5	Autres revenus
6	Revenus déclarés nuls sur le champ des revenus déclarés ou revenus déclarés négatifs

ou nuls sur le champ des revenus disponibles

P50_REG16_DC – Médiane du revenu déclaré par UC dans la région du ménage (découpage régional 2016)

(longueur : 8 ; type : numérique)

Médiane du revenu déclaré par unité de consommation dans la région de résidence du ménage (nouveau découpage régional).

P50_REG16_DP – Médiane du revenu disponible par UC dans la région du ménage (découpage régional 2016)

(longueur : 8 ; type : numérique)

Médiane du niveau de vie dans la région de résidence du ménage (nouveau découpage régional).

RD_CHOM – Montant des indemnités de chômage (brutes de CSG et de CRDS)

(longueur : 8 ; type : numérique)

Montant annuel des indemnités de chômage du ménage, brutes de CSG et de CRDS.

$$RD_CHOM = \text{sum} (zchom, csgdchom)$$

RD_IMPOTS – Montant des impôts directs

(longueur : 8 ; type : numérique)

Montant annuel des impôts directs du ménage.

Il comprend l'impôt sur le revenu (ZIMPOMNN, anciennement ZIMPOM), la taxe d'habitation (ZTHABM), la contribution sociale généralisée (CSG), la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) et les autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine. La taxe foncière et l'impôt sur la fortune, deux impôts sur le capital, ne sont pas pris en compte dans Filosofi.

$$RD_impots = -1 * (\text{sum} (zimpomNN, zthabm, zimpvalm, csgim, csgdm, crdsm, csgpatm, csgvalm, csgimpm))$$

où

zimpvalm : impôts sur les revenus de valeurs mobilières soumis au prélèvement libératoire ;

csgvalm : prélèvements sociaux sur les revenus de valeurs mobilières soumis au prélèvement libératoire ;

csgpatm : prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine et autres revenus.

RD_LOGT – Montant des prestations logement (brutes de CRDS)

(longueur : 8 ; type : numérique)

Montant annuel des prestations logement du ménage, brutes de CRDS. Il comprend :

- l'aide personnalisée au logement (APL) ;
- l'allocation logement à caractère familial (ALF) ;
- l'allocation logement social (ALS).

RD_MINIM – Montant des minima sociaux (bruts de CRDS)

(longueur : 8 ; type : numérique)

Montant annuel des minima sociaux du ménage, brutes de CRDS. Il comprend :

- le minimum vieillesse ;
- le revenu de solidarité active (RSA)⁵ ;
- la prime exceptionnelle de fin d'année ;
- l'allocation adulte handicapé (AAH) ;
- les allocations complémentaires à l'AAH ;
- le revenu de solidarité Outre-mer (RSO) ;
- la prime d'activité (PPA).

RD_PENSRET – Montant des pensions et retraites (brutes de CSG et de CRDS)

(longueur : 8 ; type : numérique)

Montant annuel des pensions et retraites du ménage, brutes de CSG et de CRDS.

$$RD_PENSRET = \text{sum} (zretm, -zalvm, csgdrstm, csgdpim)$$

RD_PFAM – Montant des prestations familiales (brutes de CRDS)

(longueur : 8 ; type : numérique)

Montant annuel des prestations familiales du ménage, brutes de CRDS. Il comprend :

- la prime de naissance ou d'adoption de la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) ;
- l'allocation de base de la Paje ;
- la prestation partagée d'éducation de l'enfant (Preparee), la prestation partagée d'éducation de l'enfant majorée (Preparee majorée) ;
- les allocations familiales ;
- le complément familial ;
- l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
- l'allocation de soutien familial ;
- l'allocation de rentrée scolaire.

L'allocation journalière de présence parentale (AJPP) est prise en compte dans Filosofi à partir du millésime 2018.

5 Jusqu'au 31 décembre 2015, il existait sous deux formes : le RSA socle et le RSA activité.

Le complément de libre choix du mode de garde de la Paje (CMG) n'est pas pris en compte dans Filosofi.

L'allocation journalière du proche aidant n'est pas considérée comme une prestation familiale dans Filosofi mais comme un revenu de remplacement intégré aux revenus d'activité qu'elle remplace (traitements et salaires, revenus agricoles bénéfices non commerciaux, bénéfices industriels et commerciaux).

RD_PSOC – Montant des prestations sociales (brutes de CRDS)

(longueur : 8 ; type : numérique)

Montant de l'ensemble des prestations sociales (prestations familiales, minima sociaux et aides au logement) du ménage, brutes de CRDS.

$$RD_PSOC = \text{sum} (RD_pfam, RD_logt, RD_minim)$$

RD_REVACT – Montant des revenus d'activité (bruts de CSG et de CRDS)

(longueur : 8 ; type : numérique)

Montant annuel de l'ensemble des revenus d'activité du ménage, bruts de CSG et de CRDS .

$$RD_REVACT = \text{sum} (RD_sal, RD_chom, RD_revind)$$

RD_REVIND – Montant des revenus des activités non salariées (bruts de CSG et de CRDS)

(longueur : 8 ; type : numérique)

Montant annuel des revenus des activités non salariées du ménage, bruts de CSG et de CRDS.

Il comprend les revenus agricoles (ZRAGM), les revenus non commerciaux et les revenus industriels et commerciaux du ménage, bruts de CSG et de CRDS.

$$RD_REVIND = \text{sum} (zragm, zrncm, zricm, csgdragm, csgdricm, csgdrncm)$$

RD_REVPAT – Montant des revenus du patrimoine et autres revenus

(longueur : 8 ; type : numérique)

Montant annuel des revenus du patrimoine et autres revenus dans le revenu disponible du ménage.

Il comprend les revenus fonciers (ZFONM), les rentes viagères à titre onéreux (ZRTOM), les revenus accessoires (ZRACM), les revenus de valeurs et capitaux mobiliers ((ZVALM et ZVAMM), les revenus des produits financiers imputés et les revenus de source étrangère exonérés en France (ZETRM).

$$RD_REVPAT = \text{sum} (zfondm, zrtom, zracm, zvamm, zvalm, produitfin, zetrm)$$

RD_SAL – Montant des salaires et traitements (bruts de CSG et de CRDS)

(longueur : 8 ; type : numérique)

Montant annuel des salaires et traitements du ménage, bruts de CSG et de CRDS.

$$RD_SAL = \text{sum} (zsalm, csgdsalm)$$

REVDECM – Revenu déclaré (avant imputation des revenus financiers)

(longueur : 8 ; type : numérique)

Revenu annuel déclaré du ménage, avant imputation des revenus financiers.

Il correspond aux revenus mentionnés sur la déclaration n°2042, avant tout abattement. Il comprend les traitements et salaires (ZSALM), les indemnités de chômage (ZCHOM), les pensions, retraites et rentes (ZPENM), les revenus des activités non-salariées (ZRENM) et les autres revenus (ZAUTM).

Les revenus exceptionnels et plus-values en sont exclus. En effet, les premiers peuvent donner une image peu réaliste du niveau de vie de certains ménages et les plus-values ne sont pas un élément de revenu au sens de la comptabilité nationale.

Les revenus sont pris en compte tels qu'ils figurent sur la déclaration. Ils sont donc diminués de la CSG déductible, mais incluent la CSG non déductible et la CRDS. Ils sont également pris en compte avant tout abattement : par exemple, les frais professionnels ne sont pas déduits. Le revenu déclaré issu de Filosofi diffère donc du revenu brut global utilisé par l'administration fiscale pour le calcul de l'impôt sur le revenu.

$$REVDECM = \text{sum} (zsalm, zchom, zrenm, zpenm, zautm)$$

REVDECPRODFIN_UCM – Revenu par UC du ménage avant impact du système socio-fiscal

(longueur : 8 ; type : numérique)

Revenu annuel déclaré auquel on ajoute les produits financiers imputés, rapporté au nombre d'unités de consommation du ménage, avant prise en compte des prestations sociales et des impôts directs.

$$REVDECPRODFIN_UCM = \text{sum} (revdecm, produitfin) / nb_UC$$

REVDECUCM – Revenu déclaré par UC

(longueur : 8 ; type : numérique)

Revenu annuel déclaré du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation du ménage.

$$REVDECUCM = revdecm/nb_UC$$

REVDISPM – Revenu disponible

(longueur : 8 ; type : numérique)

Revenu annuel disponible du ménage.

Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, LEP, CEL, PEL) et les prestations sociales, nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée – CSG –, contribution à la réduction de la dette sociale – CRDS – et prélèvements sociaux). Ce revenu disponible est ainsi proche du concept de revenu disponible brut (RDB) au sens de la comptabilité nationale, mais son champ est un peu moins étendu, car il ne prend pas en compte tous les revenus du patrimoine.

$$REVDISPM = \text{sum} (\text{revdecm}, \text{produitfin}, \text{psocm}, -\text{zimpomNN}, -\text{zthabm}, -\text{zimpvalm}, -\text{csgim}, -\text{crdsm}, -\text{csgpatm}, -\text{csgvalm}, -\text{csgimpm})$$

$$\text{ou } REVDISPM = RD_{\text{revact}} + RD_{\text{pensret}} + RD_{\text{revpat}} + RD_{\text{psoc}} + RD_{\text{impots}}$$

REVINIM – Revenu initial (après imputation des revenus financiers)

(longueur : 8 ; type : numérique)

Revenu initial annuel du ménage, après imputation des revenus financiers.

Le revenu initial correspond à l'ensemble des revenus avant toute imposition. Il comprend le revenu déclaré augmenté de la CSG déductible sur les revenus d'activité et de remplacement et le revenu des produits financiers imputés.

$$REVINIM = \text{sum} (\text{revdecm}, \text{produitfin}, \text{csgdm})$$

REVPERM – Revenu perçu après imputation des revenus financiers

(longueur : 8 ; type : numérique)

Revenu annuel perçu du ménage, après imputation des revenus financiers.

Le revenu perçu est le revenu effectivement encaissé. Il comprend le revenu déclaré et le revenu des produits financiers imputés, nets de CSG et de CRDS.

$$REVPERM = \text{sum} (\text{revdecm}, \text{produitfin}, -\text{csgim}, -\text{crdsm}, -\text{csgvalm}, -\text{csgimpm}, -\text{zimpvalm})$$

SEXERF – Sexe du référent fiscal du ménage

(longueur : 1 ; type : caractère)

Sexe du référent fiscal du ménage.

Modalité	Libellé
1	Homme
2	Femme

SUP14M – Nombre de personnes de 14 ans ou plus

(longueur : 8 ; type : numérique)

Nombre de personnes de 14 ans ou plus au sein du ménage.

TAILLEM – Taille du ménage

(longueur : 1 ; type : caractère)

Nombre de personnes dans le ménage.

Modalité	Libellé
1	1 personne
2	2 personnes
3	3 personnes
4	4 personnes
5	5 personnes ou plus

TRAGERF – Tranche d'âge du référent fiscal

(longueur : 1 ; type : caractère)

Tranche d'âge du référent fiscal du ménage.

Modalité	Libellé
1	Moins de 30 ans
2	30-39 ans
3	40-49 ans
4	50-59 ans
5	60-74 ans
6	75 ans ou plus

TYPMEN – Type de ménage (en 10 modalités)

(longueur : 2 ; type : caractère)

Type de ménage en 10 modalités.

Modalité	Libellé
11	Homme seul
12	Femme seule
21	Homme avec enfants
22	Femme avec enfants
30	Couple sans enfant
31	Couple avec 1 enfant
32	Couple avec 2 enfants
33	Couple avec 3 enfants
34	Couple avec plus de 3 enfants
70	Ménage complexe

TYPMEN9 – Type de ménage (en 9 modalités)

(longueur : 2 ; type : caractère)

Type de ménage en 9 modalités.

Modalité	Libellé
11	Homme seul
12	Femme seule
21	Famille monoparentale avec 1 enfant
22	Famille monoparentale avec 2 enfants ou plus
30	Couple sans enfant
41	Couple avec 1 enfant
42	Couple avec 2 enfants
43	Couple avec 3 enfants ou plus
50	Ménage complexe

TYPMEND – Type de ménage détaillé

(longueur : 2 ; type : caractère)

Type de ménage détaillé.

Modalité	Libellé
11	Homme seul
12	Femme seule
21	Famille monoparentale avec 1 enfant
22	Famille monoparentale avec 2 enfants
23	Famille monoparentale avec 3 enfants ou plus
30	Couple sans enfant
31	Couple avec 1 enfant
32	Couple avec 2 enfants
33	Couple avec 3 enfants ou plus
40	Ménage complexe

TYPMENR – Type de ménage regroupé

(longueur : 1 ; type : caractère)

Type de ménage regroupé.

Modalité	Libellé
1	Homme seul
2	Femme seule
3	Couple sans enfant
4	Couple avec enfants
5	Famille monoparentale
6	Ménage complexe

ZACTM – Montant des revenus d'activité dans le revenu déclaré

(longueur : 8 ; type : numérique)

Montant des revenus d'activité annuels du ménage. Il comprend la somme des salaires et traitements, des préretraites, des indemnités de chômage et des revenus des activités non salariées.

$$\text{ZACTM} = \text{sum} (\text{zsalm}, \text{zchom}, \text{zrenm})$$

ZALRM – Pensions alimentaires perçues

(longueur : 8 ; type : numérique)

Pensions alimentaires annuelles perçues par le ménage et déclarées. Elles comprennent :

- les pensions et les rentes alimentaires perçues ;
- les rentes ou les versements en capital effectués sur une période supérieure à 12 mois, perçus au titre des prestations compensatoires en cas de divorce ;
- la contribution aux charges du mariage lorsque son versement résulte d'une décision de justice.

$$\text{ZALRM} = \text{sum} (\text{_1ao}, \text{_1bo}, \text{_1co}, \text{_1do}, \text{_1eo}, \text{_1fo})$$

ZALVM – Pensions alimentaires versées

(longueur : 8 ; type : numérique)

Pensions alimentaires annuelles versées par le ménage et déclarées.

Cet agrégat entre en négatif dans le calcul du revenu disponible. Il s'agit de pensions alimentaires versées dans le cadre d'une obligation alimentaire ou en vertu d'une décision de justice.

$$\text{ZALVM} = \text{sum} (\text{_6gi}, \text{_6gj}, \text{_6gk}, \text{_6gl}, \text{_6el}, \text{_6em}, \text{_6en}, \text{_6eq}, \text{_6gp}, \text{_6gu})$$

ZAUTEIM – Autres revenus de source étrangère imposables en France

(longueur : 8 ; type : numérique)

Montant des autres revenus de source étrangère imposables en France du ménage (autres que salaires et pensions). Il comprend notamment des rentes viagères à titre onéreux, des revenus fonciers, des revenus des activités non salariées, la fraction des revenus exonérés des impatriés (50 %), des revenus accessoires.

$$\text{ZAUTEIM} = \text{sum} (\text{_1ar}, \text{_1br}, \text{_1cr}, \text{_1dr}, \text{_4bk}, \text{_4bl}, \text{_2go}, \text{_2dm}, \text{_5ak}, \text{_5bk}, \text{_5ck}, \text{_5al}, \text{_5bl}, \text{_5cl}, \text{_5df}, \text{_5ef}, \text{_5ff}, \text{_5dg}, \text{_5eg}, \text{_5fg}, \text{_5ur}, \text{_5vr}, \text{_5wr}, \text{_5us}, \text{_5vs}, \text{_5ws}, \text{_5ey}, \text{_5fy}, \text{_5gy}, \text{_5ez}, \text{_5fz}, \text{_5gz}, \text{_5xs}, \text{_5ys}, \text{_5zs}, \text{_5xx}, \text{_5yx}, \text{_5zx}, \text{_5xj}, \text{_5yj}, \text{_5zj}, \text{_5xk}, \text{_5yk}, \text{_5zk})$$

ZAUTENIM – Autres revenus de source étrangère exonérés en France

(longueur : 8 ; type : numérique)

Montant des autres revenus de source étrangère du ménage exonérés en France (autres que salaires et pensions).

$$\text{ZAUTENIM} = _8ti$$

ZAUTM – Montant des autres revenus dans le revenu déclaré

(longueur : 8 ; type : numérique)

Montant des autres revenus annuels.

Il comprend les revenus fonciers, les revenus accessoires, les revenus des valeurs mobilières et les revenus de source étrangère exonérés. Il est calculé par déduction entre le revenu déclaré et la somme des revenus des salaires et traitements, du chômage, des pensions, retraites et rentes et des activités non salariées.

$$\text{ZAUTM} = \text{sum} (\text{revdecm}, \text{-zsalm}, \text{-zchom}, \text{-zpenm}, \text{-zrenm})$$

$$\text{ou } \text{ZAUTM} = \text{sum} (\text{ZFONM}, \text{ZRACM}, \text{ZVALM}, \text{ZVAMM}, \text{ZETRM})$$

ZCHOM – Montant des indemnités de chômage

(longueur : 8 ; type : numérique)

Montant des indemnités annuelles de chômage perçues par le ménage. Cette variable comprend :

- les allocations de chômage : allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), allocation temporaire d'attente (ATA), allocation de solidarité spécifique (ASS), allocation équivalent retraite (AER)… ;
- les allocations de préretraite ;
- les rémunérations des membres du gouvernement, du Conseil économique, social et environnemental et du Conseil constitutionnel ;
- les indemnités parlementaires (de base et de résidence), y compris pour les députés européens ;
- les indemnités de fonction des élus locaux en cas d'option pour le régime d'imposition des traitements et salaires.

$$\text{ZCHOM} = \text{sum} (\text{_1ap}, \text{_1bp}, \text{_1cp}, \text{_1dp}, \text{_1ep}, \text{_1fp})$$

ZETRM – Revenus de sources étrangère exonérés en France (impôts déduits) et revenus des impatriés

(longueur : 8 ; type : numérique)

Revenus annuels de source étrangère exonérés d'impôts sur le revenu en France. Cet agrégat comprend :

- les revenus exonérés de source étrangère (ZAUTENIM), autres que salaires et pensions ;

- les salaires et primes de source étrangère exonérés (y compris ceux de marins pêcheurs) (*ZSALENIM*) ;
- les pensions et retraites de source étrangère exonérées (*ZRSTENIM*) ;
- les revenus de salariés impatriés : salaires et primes exonérées.

$$ZETRM = \text{sum} (_8ti, _1dy, _1ey, _1ac, _1bc, _1cc, _1dc, _1ec, _1fc, _1ah, _1bh, _1ch, _1dh, _1eh, _1fh)$$

ZFONM – Revenus fonciers

(longueur : 8 ; type : numérique)

Montant annuel des revenus fonciers du ménage nets de charges.

$$ZFONM = \text{sum} (_4ba, _4bb, _4bc, _4be * 0.70)$$

ZIMPOMNN – Montant des impôts sur le revenu (à/c 2019 remplace ZIMPOM)

(longueur : 8 ; type : numérique)

Montant annuel des impôts sur le revenu du ménage (sans les plus-values imposables au barème), après changement de millésime.

Cet agrégat tient compte des crédits d'impôts et des restitutions éventuels.

En 2014, un changement méthodologique concernant le millésime d'impôts a été mis en œuvre. Auparavant, jusqu'à la production 2013 inclus, l'agrégat *ZIMPOM* se référait aux impôts de la déclaration fiscale de l'année N, portant sur les revenus de l'année N correspondant ainsi aux impôts payés l'année N+1. Ce calcul a été modifié afin de pouvoir disposer de l'impôt payé en N portant sur les revenus de l'année N-1, à partir de l'exploitation des fichiers fiscaux de l'année N-1.

À partir du millésime 2019, l'agrégat *ZIMPOMNN* remplace par *ZIMPOM*.

Au 1^{er} janvier 2019, la mise en place du prélèvement à la source (PAS) modifie le mode de paiement de l'impôt, qui est désormais, pour la plupart des revenus, prélevé directement sur les revenus contemporains⁶. Pour autant, les contribuables continuent de remplir leur déclaration de revenus au printemps, qui permet notamment de déclarer les revenus n'entrant pas dans le champ du prélèvement à la source, ainsi que les montants donnant lieu à des réductions ou crédits d'impôts. Pour ces derniers, afin de limiter l'ampleur des sommes restituées par la DGFIP, une avance sur les réductions et crédits d'impôt est versée chaque début d'année, correspondant à 60 % des montants déclarés l'année précédente sur les principaux dispositifs (emploi à domicile, investissement locatif, dons, frais de garde des jeunes enfants, etc.). À l'issue de la déclaration, un avis d'imposition est émis et un solde d'impôt calculé (*MNIRP1*), correspondant à la différence entre l'impôt sur le revenu effectivement dû au titre de l'année N et la somme des prélèvements ou acomptes versés par le déclarant au cours de l'année N (corrigée de l'avance versée en début

6 Sont **prélevés à la source** par l'employeur ou l'organisme verseur : salaires, pensions, rentes viagères à titre gratuit et revenus de remplacement.

Le paiement de l'impôt sur les revenus suivants fait l'objet d'**acomptes prélevés directement** sur compte bancaire : revenus d'indépendants (BIC, BA, BNC), revenus fonciers, rentes viagères à titre onéreux, pensions alimentaires, les salaires et pensions de source étrangère imposables en France.

Les revenus suivants restent **hors champ du prélèvement à la source** :

- Dans le périmètre du revenu disponible : revenus de capitaux mobiliers ;
- Hors périmètre du revenu disponible : plus-values de cession, gains de levée d'options, etc.

d'année). Si le solde est positif, le paiement de l'impôt dû est réalisé dans les mêmes conditions qu'auparavant. Si le solde est négatif, le montant est restitué à l'échéance par la DGFIP.

ZIMPOMNN est la somme de variables disponibles dans les fichiers POTE :

- cases 8HV à 8KV : retenue à la source sur les salaires et pensions
- cases 8HW à 8KW : acomptes d'impôts sur le revenu
- MNIRP1 (x TSIRN1) : impôt net antérieur (yc restitutions)
- 8EA et 8EB : avance de 60 % sur réductions et crédits d'impôts versés (en négatif)
- ZAVFF : crédits d'impôts
- MNIRQU : impôt sur les revenus exceptionnels au quotient (en négatif)
- MNIRVP : impôt sur les plus-values au taux proportionnel (en négatif)
- ZIMP_DIFF : imposition due à la taxation de plus-value au barème (en négatif)

ZPENM – Montant des pensions, retraites et rentes, nettes des pensions versées

(longueur : 8 ; type : numérique)

Montant annuel de pensions, retraites et des rentes viagères à titre onéreux du ménage, nettes des pensions alimentaires versées.

Cet agrégat est la somme des pensions (réduction faite des pensions alimentaires versées), retraites et rentes viagères à titre onéreux.

$$ZPENM = \text{sum} (\text{zperm}, -\text{zalvm})$$

ZPERM – Pensions et retraites, y compris rentes viagères

(longueur : 8 ; type : numérique)

Montant des pensions et retraites, et des rentes viagères à titre onéreux du ménage.

Cet agrégat est la somme des pensions, retraites y compris pensions alimentaires reçues et des rentes viagères à titre onéreux.

$$ZPERM = \text{sum} (\text{zretm}, \text{zrtom})$$

ZPIM – Pensions d'invalidité connues du ménage

(longueur : 8 ; type : numérique)

Pensions annuelles d'invalidité du ménage.

Cet agrégat correspond aux pensions d'invalidité connues des membres du ménage.

Depuis 2014, les pensions d'invalidité peuvent être isolées. Elles ne sont donc plus incluses dans les retraites au sens strict (ZRSTM).

$$ZPIM = \text{sum} (_1az, _1bz, _1cz, _1dz, _1ez, _1fz)$$

ZRACM – Revenus accessoires

(longueur : 8 ; type : numérique)

Montant annuel des revenus accessoires du ménage après abattement forfaitaire.

Il s'agit des bénéfices tirés d'activités dont les résultats sont imposables dans la catégorie des BIC non professionnels. Il comprend :

- les revenus des locations meublées non professionnelles ;
- les autres revenus industriels et commerciaux non professionnels ;
- les revenus non commerciaux non professionnels.

ZRAGM – Montant des revenus agricoles du ménage

(longueur : 8 ; type : numérique)

Montant annuel des revenus agricoles du ménage (après abattement forfaitaire).

Ces revenus proviennent notamment de :

- la production forestière ;
- l'exploitation de champignonnières en galeries souterraines et en surface ;
- les produits des exploitations apicoles, avicoles, piscicoles, ostréicoles et mytilicoles ;
- la recherche et l'obtention de nouvelles variétés végétales (produits de la propriété intellectuelle) ;
- la vente de biomasse sèche ou humide à partir de produits ou sous-produits majoritairement issus de l'exploitation agricole ;
- la production d'énergie à partir de produits ou de sous-produits majoritairement issus de l'exploitation agricole (électricité photovoltaïque, éolienne, méthanisation...) ;
- la transformation des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale (fabrication de féculle, de sucre, de beurre, etc.) ;
- les activités équestres (préparation et entraînement des équidés domestiques, hors activités du spectacle).

Les revenus tirés de ces activités agricoles peuvent relever de 3 modes d'imposition en fonction du seuil des recettes de l'exploitation agricole et des options choisies par l'exploitant :

- le régime des « micro-exploitations » dit « micro-BA », remplaçant à compter de l'année 2016, le régime du forfait agricole ;
- le régime du bénéfice réel simplifié ;
- le régime du bénéfice réel normal.

Les plus-values ne sont pas incluses dans ZRAGM.

Il arrive que d'autres activités soient exercées à titre accessoire par l'agriculteur et que ces activités relèvent d'une autre catégorie de revenu, et ceux-ci sont par conséquent déclarés sous une autre rubrique. Cependant, sous certaines conditions, ce revenu complémentaire peut être intégré dans le bénéfice agricole. En revanche, les activités agricoles accessoires accomplies par des sociétés réalisant une activité commerciale ou industrielle relevant du régime des BIC sont imposées dans cette dernière catégorie.

$$ZRAGM = \text{sum} (_5xa, _5ya, _5za, _5xb, _5yb, _5zb, _5hd, _5id, _5jd, _5hb, _5ib, _5jb, \\ _5hh, _5ih, _5jh, _5hc, _5ic, _5jc, _5hi, _5ii, _5ji, _5ak, _5bk, _5ck, _5al, _5bl, _5cl, _5hf, \\ _5if, _5jf, _5hl, _5il, _5jl, _5xt, _5xu, _5xv, _5xw, _5hm, _5im, _5jm, _5hz, _5iz, _5jz, \\ _5ha, _5ia, _5ja)$$

Remarque : l'agrégat est corrigé pour prendre en compte l'abattement lié au régime des « micro-exploitations » dit « micro-BA », remplaçant à compter de l'année 2016, le régime du forfait agricole. Les déficits de l'année d'imposition sont déduits.

ZRENM – Montant des revenus des activités non salariées

(longueur : 8 ; type : numérique)

Montant annuel des revenus des activités non salariées du ménage.

Il s'agit de la somme des revenus agricoles, des revenus industriels et commerciaux professionnels et des revenus non commerciaux professionnels.

$$ZRENM = \text{sum} (zragm, zricm, zrncm)$$

ZRETM – Pensions et retraites, hors rentes viagères

(longueur : 8 ; type : numérique)

Pensions et retraites annuelles, hors rentes viagères, du ménage (y compris ZRSTEIM).

Il s'agit de la somme des retraites au sens strict, des pensions alimentaires perçues et des pensions d'invalidité connues du ménage.

Depuis 2014, les pensions d'invalidité peuvent être isolées. Elles ne sont donc plus incluses dans les retraites au sens strict (ZRSTM) mais comptabilisées dans un nouvel agrégat (ZPIM). En revanche le contour de ZRETM reste inchangé.

$$ZRETM = \text{sum} (zrstm, zalrm, zpim)$$

ZRSTEIM – Pensions et retraites de source étrangère imposables en France

(longueur : 8 ; type : numérique)

Montant annuel des pensions et retraites de source étrangère imposables en France du ménage.

Il comprend les pensions de source étrangère perçues par les non-résidents (avec crédit d'impôt égal à l'impôt français) et les autres pensions imposables de source étrangère.

Ces montants sont inclus dans ZRSTM.

$$ZRSTEIM = \text{sum} (_1al, _1bl, _1cl, _1dl, _1el, _1fl, _1am, _1bm, _1cm, _1dm, _1em, _1fm)$$

ZRSTENIM – Pensions et retraites de source étrangère exonérées en France

(longueur : 8 ; type : numérique)

Montant annuel des pensions de source étrangère du ménage (exonérées selon la convention applicable), après déduction de l'impôt étranger.

Ces montants sont inclus dans ZETRM.

$$ZRSTENIM = \text{sum} (_1ah, _1bh, _1ch, _1dh, _1eh, _1fh)$$

ZRSTM – Pensions et retraites au sens strict

(longueur : 8 ; type : numérique)

Pensions et retraites annuelles au sens strict du ménage (y compris ZRSTEIM).

Il s'agit de la somme des pensions, retraites et rentes, des pensions retraites en capital et des pensions de source étrangère imposables en France. Cet agrégat intègre également les pensions de retraite et les rentes viagères à titre gratuit (c'est-à-dire sans contrepartie), reçues en vertu d'un acte de donation ou d'un testament. Depuis 2013, la majoration de pension pour 3^e enfant est incluse dans cet agrégat.

Depuis 2014, les pensions d'invalidité peuvent être isolées. Elles ne sont donc plus incluses dans les retraites au sens strict (ZRSTM) mais comptabilisées dans un nouvel agrégat (ZPIM).

$$ZRSTM = \text{sum} (_1as, _1bs, _1cs, _1ds, _1es, _1fs, _1at, _1bt, _1al, _1bl, _1cl, _1dl, _1el, \\ _1fl, _1am, _1bm, _1cm, _1dm, _1em, _1fm, _1ai, _1bi, _1et, _1ft, _1ei, _1fi)$$

ZSALEIM – Salaires et traitements de source étrangère imposables en France

(longueur : 8 ; type : numérique)

Montant annuel des salaires de source étrangère imposables en France. Ces montants sont inclus dans ZSALM.

Il comprend les salaires perçus par les non-résidents et les salaires de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français ainsi que les autres salaires imposables de source étrangère.

$$ZSALEIM = \text{sum} (_1af, _1bf, _1cf, _1df, _1ef, _1ff, _1ag, _1bg, _1cg, _1dg, _1eg, _1fg)$$

ZSALENIM – Salaires et traitements de source étrangère exonérés en France

(longueur : 8 ; type : numérique)

Montant annuel des salaires de source étrangère exonérés en France selon la convention applicable, après déduction de l'impôt étranger.

Il inclut les salaires des détachés à l'étranger, y compris des marins pêcheurs (cf. INDIC_MP), exonérés en application de l'article 81 A du Code général des impôts. Ces montants sont inclus dans ZETRM.

$$ZSALENIM = \text{sum} (_1ac, _1bc, _1cc, _1dc, _1ec, _1fc)$$

ZSALM – Montant des salaires et traitements

(longueur : 8 ; type : numérique)

Montant annuel des salaires et traitements du ménage.

Cet agrégat comprend le montant des salaires, traitements, pourboires, gratifications, indemnités journalières de maladie, maternité ou paternité, ainsi que les revenus perçus en zone franche urbaine par les agents d'assurance, es indemnités des élus locaux, les gains d'actionnariat salarié et les salaires de source étrangère imposables en France (ZSALEIM).

$ZSALM = \sum (_{1aj}, _{1bj}, _{1cj}, _{1dj}, _{1ej}, _{1fj}, _{1gb}, _{1hb}, _{1ib}, _{1jb}, _{1kb}, _{1lb}, _{1af}, _{1bf}, _{1cf}, _{1df}, _{1ef}, _{1ff}, _{1ag}, _{1bg}, _{1cg}, _{1dg}, _{1eg}, _{1fg}, _{1aq}, _{1bq}, _{1tp}, _{1up}, _{1nx}, _{1ox}, _{1pm}, _{1qm}, _{1aa}, _{1ba}, _{1ca}, _{1da}, _{1ea}, _{1fa}, _{1gf}, _{1hf}, _{1if}, _{1jf}, _{1kf}, _{1lf}, _{1gh}, _{1hh}, _{1ih}, _{1jh}, _{1kh}, _{1lh}, _{1gg}, _{1hg}, _{1ig}, _{1jg}, _{1kg}, _{1lg})$

ZTHABM – Taxe d'habitation

(longueur : 8 ; type : numérique)

Montant de la taxe d'habitation du ménage.

ZVALM – Revenus de valeurs mobilières soumis au prélèvement libératoire

(longueur : 8 ; type : numérique)

Montant annuel des revenus de valeurs mobilières soumis au prélèvement libératoire.

$ZVALM = \sum (_{2dh}, _{2ee}, _{2xx}, _{2vm}, _{2ra}, _{2rb}, _{2rc}, _{2rd})$

ZVAMM – Revenus de valeurs mobilières non soumis au prélèvement libératoire

(longueur : 8 ; type : numérique)

Montant annuel des revenus de valeurs mobilières non soumis au prélèvement libératoire.

$ZVAMM = \sum (_{2dc}, _{2fu}, _{2ch}, _{2ts}, _{2tr}, _{2tt}, _{2tq}, _{2go}, _{2dm}, _{2vv}, _{2ww}, _{2yy}, _{2zz}, _{2vn}, _{2vo}, _{2vp})$

ANNEXES :
Formulaires 2042 de déclaration fiscale des revenus

DÉCLARATION DES REVENUS 2021



DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Vous déposez une déclaration pour la première fois: cochez ▶
Joignez une copie de justificatif de votre identité
(carte d'identité, passeport, livret de famille, carte de séjour...)

1

Vous avez déjà déposé une déclaration. Indiquez:

N° FIP ►

N° fiscal ►

N° fiscal du conjoint ►

NUMÉROS PRÉSENTS SUR LA DÉCLARATION DE REVENUS OU SUR VOTRE DERNIER AVIS D'IMPÔT

ÉTAT CIVIL

DÉCLARANT 1	<i>Monsieur</i> <input type="checkbox"/>	<i>Madame</i> <input type="checkbox"/>	DÉCLARANT 2	<i>Monsieur</i> <input type="checkbox"/>	<i>Madame</i> <input type="checkbox"/>
Nom de naissance					
Prénoms					
Date de naissance					
Lieu de naissance					
DÉPARTEMENT		COMMUNE OU PAYS SI NÉ(E) À L'ÉTRANGER			
Nom auquel vos courriers seront adressés					
Votre téléphone					
Votre mél					

ADRESSE AU 1^{ER} JANVIER 2022

Adresse	N°	RUE						
	CODE POSTAL		COMMUNE					
Appartement	N°	ÉTAGE	ESCALIER	BÂTIMENT	RÉSIDENCE			NB. PIÈCES
	<input type="checkbox"/>							
Statut	PROPRIÉTAIRE	LOCATAIRE	COLOCATAIRE	HÉBERGÉ GRATUITEMENT	NOM DU PROPRIÉTAIRE			NOM DU COLOCATAIRE

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Vous avez changé d'adresse en 2021		<i>Date du déménagement</i>				2 0 2 1
Adresse au 1 ^{er} janvier 2021	N°	RUE				
	CODE POSTAL		COMMUNE			
Appartement	N°	ÉTAGE	ESCALIER	BÂTIMENT	RÉSIDENCE	
Vous avez changé d'adresse en 2022		<i>Date du déménagement</i>				2 0 2 2
Adresse actuelle	N°	RUE				
	CODE POSTAL		COMMUNE			
Appartement	N°	ÉTAGE	ESCALIER	BÂTIMENT	RÉSIDENCE	

CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur, cochez ▶ ORA

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À Le Si vous souscrivez une déclaration
d'impôt sur la fortune immobilière, cochez OIF

Si vous déposez la déclaration au titre d'un mandat,
apposez votre cachet et cochez

TAXE D'HABITATION

1 I TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS, RENTES

TRAITEMENTS, SALAIRES

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	1 ^{RE} PERS. À CHARGE	2 ^E PERS. À CHARGE
Traitements et salaires	1AJ	1BJ	1CJ	1DJ
Revenus des salariés des particuliers employeurs	1AA	1BA	1CA	1DA
Abattement forfaitaire <i>Assistants maternels/familiaux. Journalistes</i>	1GA	1HA	1IA	1JA
Heures supplémentaires exonérées	1GH	1HH	1IH	1JH
Revenus des associés et gérants <i>article 62 du CGI</i>	1GB	1HB	1IB	1JB
Droits d'auteur, fonctionnaires chercheurs	1GF	1HF	1IF	1JF
Autres revenus imposables <i>chômage, préretraite</i>	1AP	1BP	1CP	1DP
Salaires perçus par les non-résidents et salaires de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AF	1BF	1CF	1DF
Autres salaires imposables de source étrangère	1AG	1BG	1CG	1DG
Frais réels <i>Joignez la liste détaillée sur papier libre</i>	1AK	1BK	1CK	1DK

PENSIONS, RETRAITES, RENTES

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	1 ^{RE} PERS. À CHARGE	2 ^E PERS. À CHARGE
Pensions, retraites et rentes	1AS	1BS	1CS	1DS
Pensions de retraite en capital taxables à 7,5 %	1AT	1BT	1CT	1DT
Pensions en capital des plans d'épargne retraite	1AI	1BI	1CI	1DI
Pensions d'invalidité	1AZ	1BZ	1CZ	1DZ
Pensions alimentaires perçues	1AO	1BO	1CO	1DO
Pensions perçues par les non-résidents et pensions de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AL	1BL	1CL	1DL
Autres pensions imposables de source étrangère	1AM	1BM	1CM	1DM

RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX

	moins de 50 ans	de 50 à 59 ans	de 60 à 69 ans	à partir de 70 ans
Rentes perçues	1AW	1BW	1CW	1DW
Rentes perçues par les non-résidents et rentes de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AR	1BR	1CR	1DR

2 I REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS

Produits des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie de 8 ans et plus

- produits des versements effectués avant le 27.9.2017	2DH
• produits soumis au prélèvement libératoire	2CH
• autres produits	
- produits des versements effectués à compter du 27.9.2017	2VV
• produits imposables à 7,5% <i>produits correspondant aux primes n'excédant pas 150 000 €</i>	2WW

Produits des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie de moins de 8 ans

- produits des versements effectués avant le 27.9.2017	2XX
• produits soumis au prélèvement libératoire	2YY
• autres produits	2ZZ

Produits des actions et parts <i>Abattement de 40 % si option barème</i>	2DC
Dividendes imposables des titres non cotés détenus dans le PEA ou le PEA-PME	2FU
Autres revenus distribués et assimilés	2TS
Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe	2TR
Intérêts des prêts participatifs et des minibons	2TT
Intérêts imposables des obligations remboursables en actions détenues dans le PEA-PME	2TQ
Produits des plans d'épargne retraite – sortie en capital	2TZ

Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible	2CG
Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible si option barème	2BH
Autres revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible	2DF
Revenus déjà soumis au seul prélèvement de solidarité de 7,5%	2DG
Revenus soumis au seul prélèvement de solidarité à soumettre à la CSG et à la CRDS	2DI
Frais et charges <i>déductibles si option barème</i>	2CA
Crédits d'impôt sur valeurs étrangères	2AB
Prélèvement forfaitaire non libératoire déjà versé	2CK
Autres revenus soumis à un prélèvement ou une retenue libératoire	2EE

You optez pour l'imposition au barème de vos revenus de capitaux mobiliers et gains de cession de valeurs mobilières

2OP COCHEZ



ATTESTATION D'HÉBERGEMENT

Les soussignés

Domiciliés à

Attestent avoir hébergé

À leur domicile depuis le

jusqu'à ce jour

ou jusqu'au

Fait à

Signature

le

**JOIGNEZ OBLIGATOIREEMENT LA COPIE DU DERNIER AVIS DE TAXE D'HABITATION, DE TAXE FONCIÈRE OU DU CONTRAT DE BAIL
DE LA PERSONNE QUI VOUS HÉBERGE.**

L'article 441-7 du code pénal sanctionne d'une peine d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende toute personne ayant établi une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts.



SI VOUS DÉPOSEZ UNE DÉCLARATION DE REVENUS POUR LA PREMIÈRE FOIS COMPLÉTEZ CE FORMULAIRE ET FOURNISSEZ LES DOCUMENTS INDIQUÉS

SI VOUS ÊTES LOCATAIRE OU COLOCATAIRE

- > Copie du contrat de bail de votre logement au 31 décembre 2021

SI VOUS ÊTES HÉBERGÉ À TITRE GRATUIT

- > Copie du dernier avis de taxe d'habitation, de taxe foncière ou du contrat de bail de la personne qui vous hébergeait au 31 décembre 2021
- > Attestation d'hébergement (voir au verso) signée par la personne qui vous hébergeait au 31 décembre 2021

SI VOUS RÉSIDEZ DANS UN HÔTEL

- > Attestation d'occupation d'une chambre d'hôtel délivrée par le gérant de l'hôtel où vous résidez au 31 décembre 2021

SI VOUS ÊTES HÉBERGÉ DANS UN FOYER

- > Attestation délivrée par le foyer qui vous hébergeait au 31 décembre 2021

SI VOUS ÊTES DOMICILIÉ AUPRÈS D'UN CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE OU D'UN ORGANISME AGRÉÉ À CET EFFET

- > Attestation d'élection de domicile en cours de validité au 31 décembre 2021

SI VOUS ÉTIEZ RATTACHÉ JUSQU'À MAINTENANT AU FOYER FISCAL DE VOS PARENTS

Nom et prénoms des parents

Nom et prénoms des parents
Adresse des parents

CES ÉLÉMENTS SONT INDISPENSABLES AU TRAITEMENT DE VOTRE DÉCLARATION DE REVENUS.

SANS RÉPONSE DE VOTRE PART, VOTRE DÉCLARATION NE SERA PAS PRISE EN COMPTE.

VOUS NE RECEVREZ DONC PAS D'AVIS D'IMPOSITION OU DE NON IMPOSITION.



4 I REVENUS FONCIERS Revenus des locations non meublées

Micro foncier

Recettes brutes sans abattement <i>n'excédant pas 15 000 €</i>	4BE	<input type="text"/>
- dont recettes de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français.....	4BK	<input type="text"/>

Nom du locataire et adresse

Régime réel Report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044

Revenus fonciers imposables	4BA	<input type="text"/>
- dont revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français.....	4BL	<input type="text"/>
Déficit imputable sur les revenus fonciers	4BB	<input type="text"/>
Déficit imputable sur le revenu global	4BC	<input type="text"/>
Déficits antérieurs non encore imputés	4BD	<input type="text"/>

Vous ne percevez plus de revenus fonciers en 2022..... 4BN Vous souscrivez une déclaration n° 2044 spéciale 4BZ

6 I CHARGES DÉDUCTIBLES

CSG déductible, calculée sur les revenus du patrimoine	6DE	<input type="text"/>
Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs	6EL	1 ^{ER} ENFANT <input type="checkbox"/>
Autres pensions alimentaires versées (<i>enfants mineurs, descendants,...</i>)	6EM	2 ^{ÈME} ENFANT <input type="checkbox"/>

Nom et adresse des bénéficiaires

Épargne retraite

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERS. À CHARGE
Cotisations sur les nouveaux plans d'épargne retraite (PER) <i>déductibles du revenu global</i>	6NS	6NT	6NU
Cotisations PERP, PRÉFON, COREM, CGOS et assimilées	6RS	6RT	6RU
Plafond de déduction	6PS	6PT	6PU
You souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint			6QR <input type="checkbox"/>
You êtes nouvellement domicilié en France en 2021			6QW <input type="checkbox"/>
Cotisations sur les nouveaux PER déduites des BIC, BNC, BA, rémun. art. 62 du CGI	6OS	6OT	6OU
Autres cotisations déduites des BIC, BNC, BA, rémun. art. 62 ou salaires.....	6QS	6QT	6QU

7 I RÉDUCTION ET CRÉDITS D'IMPÔT

Dons versés à des organismes établis en France

Dons versés à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (<i>maximum 1 000 €</i>)	7UD	<input type="text"/>
Dons versés du 2.6 au 31.12.2021 à des associations culturelles (<i>maximum 554 €</i>)	7UJ	<input type="text"/>
Dons versés à d'autres organismes d'intérêt général, aux associations d'utilité publique, aux candidats aux élections	7UF	<input type="text"/>

Services à la personne, emploi à domicile

Dépenses d'emploi à domicile	7DB	<input type="text"/>
Aides perçues pour l'emploi à domicile (APA, PCH, CESU préfinancé...)	7DR	<input type="text"/>
Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA, âgés de plus de 65 ans, pour lesquels vous avez engagé des dépenses	7DL	<input type="text"/>
You avez employé directement pour la première fois en 2021 un salarié à domicile	7DQ <input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
You (<i>ou votre conjoint ou une personne à charge</i>) avez la carte d'invalidité ou la carte mobilité inclusion, mention "invalidité"	7DG <input type="checkbox"/>	<input type="text"/>

Autres réductions/crédits d'impôt ? Reportez-vous au formulaire n° 2042 RICI.

8 I PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE ET DIVERS

Prélèvement à la source déjà payé:

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	1 ^{RE} PERS. À CHARGE	2 ^E PERS. À CHARGE
- retenue à la source sur les salaires et pensions	8HV	8IV	8JV	8KV
- acomptes d'impôt sur le revenu	8HW	8IW	8JW	8KW
- acomptes de prélèvements sociaux	8HX	8IX	8JX	8KX

Remboursement de trop-prélévé déjà obtenu:

- impôt sur le revenu	8HY	8IY	8JY	8KY
- prélèvements sociaux	8HZ	8IZ	8JZ	8KZ

Avance de 60 % sur réductions et crédits d'impôt versée en début d'année sur votre compte bancaire.....

8EA Non-résidents: retenue à la source prélevée en France *Joignez l'annexe n° 2041 E*8TA

Plus-values en report d'imposition non expiré

8UT Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif *Conv. internationales, org. internationaux, missions diplomatiques ou consulaires*8FV Contrats de capitalisation ou d'assurance-vie souscrits à l'étranger *Joignez la déclaration n° 3916-3916 bis*8TT Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger *Joignez la déclaration n° 3916 -3916 bis*8UU 

2 I REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS

Revenus réputés distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié

2GO

Déficits des années antérieures non encore déduits:

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	2AA	2AL	2AM	2AN	2AQ	2AR

Impatriés: revenus perçus à l'étranger exonérés (50%)

2DM

Pertes nettes sur prêts participatifs et minibons non imputées à reporter sur l'année 2022, provenant de l'année:

	2017	2018	2019	2020	2021
	2TU	2TV	2TW	2TX	2TY

Gains de cession des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie

- gains attachés aux versements effectués avant le 27.9.2017:

gains soumis au prélèvement libératoire

2VM

autres gains

2VN

- gains attachés aux versements effectués à compter du 27.9.2017:

gains imposables à 7,5%

2VO

gains imposables à 12,8%

2VP

- moins-values de cession non imputées à reporter sur l'année 2022, provenant de l'année:

	2018	2019	2020	2021
	2VQ	2VR	2VS	2VT

Rachat d'un contrat d'assurance-vie de 8 ans et plus réinvesti dans un nouveau plan d'épargne retraite

- produits des versements effectués avant le 27.9.2017:

produits soumis au prélèvement forfaitaire libératoire.....

2RA

autres produits

2RB

- produits des versements effectués à compter du 27.9.2017:

produits imposables à 7,5%

2RC

produits imposables à 12,8%

2RD

3 I PLUS-VALUES ET GAINS DIVERS

Gains de cession de valeurs mobilières et assimilés:

- plus-value avant abattement

3VG

- abattement pour durée de détention de droit commun

3SG

Moins-value 2021

3VH

Plus-values bénéficiant de l'abattement pour durée de détention renforcé ou de l'abattement pour départ à la retraite des dirigeants de PME:

- plus-value avant abattement

3UA

- abattement pour durée de détention renforcé

3SL

abattement fixe

3VA

Gain sur retrait ou rachat du PEA ou du PEA-PME avant expiration de la 5^e année

3VT

Profits sur instruments financiers taxables à 50%

3PI

Cession de titres détenus à l'étranger par les impatriés:

plus-values exonérées (50%)

3VQ

moins-values non imputables (50%)

3VR

Produits et plus-values exonérés provenant de structures de capital-risque.....

3VC

Plus-values immobilières et plus-values de cession de droits sociaux réalisées par les non-résidents.....

3SE

Plus-values en report d'imposition Article 150-0 D bis du CGI:

- plus-values dont le report a expiré en 2021: avant abattement

3SA

plus-values imposables

3SB

- complément de prix perçu en 2021

3WE

Plus-values en report d'imposition Article 150-0 B ter du CGI:

- plus-values réalisées en 2021: avant abattement

3WH

après abattement

3WG

- plus-values dont le report a expiré en 2021:

• réalisées du 14.11.2012 au 31.12.2012

3WI

taxables à 19 %

3WJ

• plus-values réalisées à compter du 1.1.2013:

plus-values avant abattement

3WN

réalisées à compter du 1.1.2017

3XN

plus-values imposables

3WP

impôt sur le revenu (IR)

3WR

contribution exceptionnelle sur les hauts revenus (CEHR)

3WT

Plus-values de cession de titres d'OPC monétaires dont le report d'imposition a expiré en 2021 Article 150-0 B quater du CGI

3SZ

Cession d'actifs numériques Report de la déclaration n° 2086: plus-value

3AN

moins-value

3BN

Gains de levée d'options sur titres et gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées avant le 28.9.2012:

- gains taxables à:

3VD

18 %

3VI

30 %

41 %

3VF

- gains imposables sur option dans la catégorie des salaires

3VJ

déclarant 1

3VK

- gains sur options et actions gratuites attribuées à compter du 16.10.2007, soumis à la contribution salariale de 10 %

3VN



Gains de cession de titres souscrits en exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE):

- activité exercée depuis au moins trois ans : BSPCE attribués							
· avant le 1.1.2018							3SJ
· à compter du 1.1.2018: gain avant abattement	3TJ						3TK
- activité exercée depuis moins de trois ans: gains taxables à 30 %							3SK

Transfert du domicile fiscal hors de France *Report de la déclaration n° 2074-ETD "Exit Tax"*

- plus-values et créances dont l'imposition est en sursis de paiement							
· plus-values et créances soumises: aux prélèvements sociaux ...	3WM						3WA
· plus-values art. 150-0 B ter du CGI: prélèvements sociaux 15,5 %	3XM						3TA
- plus-values et créances dont l'imposition ne bénéficie pas du sursis de paiement							
· plus-values et créances soumises: aux prélèvements sociaux ...	3WD						3WB
· plus-values art. 150-0 B ter du CGI: prélèvements sociaux 15,5 %	3XD						3TB
							3YA

Plus-values nettes de cession d'immeubles ou de biens meubles déjà imposées à 19 %

Plus-value exonérée au titre de la première cession d'un logement, autre que la résidence principale, sous condition de remploi

3VZ

3VW

4 I REVENUS FONCIERS

Amortissement « Robien » ou « Borloo neuf » déduit des revenus fonciers 2021 (investissements réalisés en 2009)

4BY

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS

Montant total des revenus à imposer selon le système du quotient *n'incluez pas ces revenus dans les autres rubriques de votre déclaration*

0XX

Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus. *Pour les bénéfices agricoles indiquez le nom du titulaire et s'il est adhérent d'un organisme de gestion agréé.*

6 I CHARGES ET IMPUTATIONS DIVERSES

Pensions alimentaires versées sur décision de justice définitive avant 2006:

- à des enfants majeurs							6GI
- à d'autres personnes							6GP

Nom et adresse des bénéficiaires

Déductions *prévues par les articles 156-II et 156 bis du code général des impôts*:

- charges foncières des monuments historiques							6DG
- autres déductions							6DD

Nature des déductions

Frais d'accueil sous votre toit de personnes de plus de 75 ans dans le besoin

Nombre 6EV

Montant ... 6EU

Nom et adresse des bénéficiaires

Dépenses de grosses réparations effectuées par les nus-propriétaires. Report de dépenses des années antérieures:

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
6HL	6HM	6HN	6HO	6HP	6HQ	6HR

Sommes à ajouter au revenu imposable

6GH

Déficits globaux des années antérieures non encore déduits:

2015	2016	2017	2018	2019	2020
6FA	6FB	6FC	6FD	6FE	6FL



8 I DIVERS

Revenus exonérés retenus pour le calcul du taux effectif <i>autres que les salaires et pensions</i>	8TI	<input type="checkbox"/>
Revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français.....	8TK	<input type="checkbox"/>
Revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt étranger:		
- impôt payé à l'étranger sur revenus de capitaux mobiliers et plus-values	8VL	<input type="checkbox"/>
- impôt payé à l'étranger sur autres revenus	8VM	<input type="checkbox"/>
Vous ne relevez pas d'un régime obligatoire français d'assurance maladie <i>Revenus des lignes 1TT, 1UT</i>	8RP	<input checked="" type="checkbox"/> COCHEZ <input type="checkbox"/>
Non-résidents: revenus de sources française et étrangère retenus pour le calcul du taux moyen <i>Report de la déclaration n° 2041 TM</i>	8TM	<input type="checkbox"/>
Impôt en sursis de paiement en cas de transfert du domicile fiscal hors de France <i>Report de la déclaration n° 2041 GL ou n° 2074 ETS</i>	8TN	<input type="checkbox"/>
Reprises de réductions ou de crédits d'impôt.....	8TF	<input type="checkbox"/>
Contribution exceptionnelle sur les hauts revenus:		
vos revenus non passibles de l'impôt sur le revenu en France excèdent 50 % de vos revenus mondiaux au titre des années 2019 ou 2020.....	8TD	<input checked="" type="checkbox"/> COCHEZ <input type="checkbox"/>

Revenus d'activité et de remplacement soumis aux contributions sociales

Revenus d'activité et de remplacement de source étrangère et salaire différé de l'héritier d'un exploitant agricole, imposables à la CRDS, à la CASA (certaines pensions et allocations de préretraite) et à la CSG au taux de:

- revenus non salariaux	9,2 %	8TQ	<input type="checkbox"/>
- salaires	9,2 %	8TR	<input type="checkbox"/>
- allocations de préretraite	9,2 %	8SC	<input type="checkbox"/>
- allocations de chômage	6,2 %	8SW	<input type="checkbox"/>
- indemnités journalières de maladie, maternité, accident du travail	3,8 %	8SX	<input type="checkbox"/>
- indemnités journalières de maladie, maternité, accident du travail	6,2 %	8TW	<input type="checkbox"/>
- pensions de retraite et d'invalidité.....	8,3 %	8TV	<input type="checkbox"/>
- pensions de retraite et d'invalidité.....	6,6 %	8TH	<input type="checkbox"/>
- pensions en capital soumises à imposition forfaitaire ...	8,3 %	8SA	<input type="checkbox"/>
- pensions en capital soumises à imposition forfaitaire ...	6,6 %	8SD	<input type="checkbox"/>
- pensions en capital soumises à imposition forfaitaire ...	3,8 %	8SB	<input type="checkbox"/>

Revenus du patrimoine exonérés de CSG et de CRDS

Vous êtes affilié à un régime d'assurance maladie d'un État de l'Espace économique européen,
du Royaume-Uni ou de la Suisse et vous n'êtes pas à la charge d'un régime obligatoire de sécurité sociale français.....

DÉCLARANT 1

DÉCLARANT 2

8SH COCHEZ

8SI COCHEZ

Remplissez les cases ci-dessous uniquement si vous êtes mariés ou pacsés et si un seul des deux conjoints remplit la condition ci-dessus.

Montant des revenus du patrimoine exonérés de CSG et de CRDS :

- revenus fonciers <i>après abattement si régime micro</i>	8RF	<input type="checkbox"/>
- rentes viagères à titre onéreux <i>montant net après abattement</i>	8RV	<input type="checkbox"/>
- revenus de capitaux mobiliers	8RC	<input type="checkbox"/>
- plus-values de cession de valeurs mobilières et gains assimilés	8RM	<input type="checkbox"/>



21



DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION DES PERSONNES EXERCANT UNE ACTIVITÉ NON SALARIÉE ► À COMPLÉTER OBLIGATOIREEMENT

	DÉCLARANT 1			DÉCLARANT 2		
Nom de l'exploitant						
Prénom						
Adresse d'exploitation						
N° Siret						
Nature des revenus	BA	<input type="checkbox"/>	BIC	<input type="checkbox"/>	BNC	<input type="checkbox"/>
	BA	<input type="checkbox"/>	BIC	<input type="checkbox"/>	BNC	<input type="checkbox"/>

MICRO-ENTREPRENEUR (*auto-entrepreneur*) AYANT OPTÉ POUR LE VERSEMENT LIBÉRATOIRE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERSONNE À CHARGE
Revenus industriels et commerciaux			
<i>Chiffre d'affaires brut</i>			
Ventes de marchandises et assimilées:			
- total du chiffre d'affaires réalisé en 2021	5TA <input type="text"/>	5UA <input type="text"/>	5VA <input type="text"/>
<i>y compris le chiffre d'affaires exonéré de cotisations sociales</i>			
- chiffre d'affaires de 2020 et 2021 déduit pour le calcul des cotisations sociales en 2021	5TJ <input type="text"/>	5UJ <input type="text"/>	5VJ <input type="text"/>
Prestations de services et locations meublées:			
- total du chiffre d'affaires réalisé en 2021	5TB <input type="text"/>	5UB <input type="text"/>	5VB <input type="text"/>
<i>y compris le chiffre d'affaires exonéré de cotisations sociales</i>			
- chiffre d'affaires de 2020 et 2021 déduit pour le calcul des cotisations sociales en 2021	5TK <input type="text"/>	5UK <input type="text"/>	5VK <input type="text"/>
Revenus non commerciaux			
<i>Recettes brutes</i>			
Total des recettes réalisées en 2021	5TE <input type="text"/>	5UE <input type="text"/>	5VE <input type="text"/>
<i>y compris les recettes exonérées de cotisations sociales</i>			
Recettes de 2020 et 2021 déduites pour le calcul des cotisations sociales en 2021.....	5TL <input type="text"/>	5UL <input type="text"/>	5VL <input type="text"/>

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

A

1e



REVENUS AGRICOLES

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERSONNE À CHARGE
Durée de l'exercice : <i>nombre de mois si inférieur à 12</i>	5AD <input type="text"/> 5AF <input checked="" type="checkbox"/> COCHEZ <input type="checkbox"/>	5BD <input type="text"/> 5AI <input checked="" type="checkbox"/> COCHEZ <input type="checkbox"/>	5ED <input type="text"/> 5AH <input checked="" type="checkbox"/> COCHEZ <input type="checkbox"/>
Cession ou cessation d'activité en 2021.....			
Régime micro BA			
Revenus nets exonérés <i>régimes zonés</i>			
article 1417, IV, b du code général des impôts.....	5XA <input type="text"/>	5YA <input type="text"/>	5ZA <input type="text"/>
Revenus imposables	5XB <input type="text"/>	5YB <input type="text"/>	5ZB <input type="text"/>
Recettes brutes 2021 sans déduire aucun abattement			
Revenu forfaitaire provenant des coupes de bois	5HD <input type="text"/>	5ID <input type="text"/>	5JD <input type="text"/>
Plus-values nettes à court terme	5HW <input type="text"/>	5IW <input type="text"/>	5JW <input type="text"/>
Moins-values nettes à court terme.....	5XO <input type="text"/>	5YO <input type="text"/>	5ZO <input type="text"/>
Plus-values nettes à long terme	5HX <input type="text"/>	5IX <input type="text"/>	5JX <input type="text"/>
Moins-values nettes à long terme	5XN <input type="text"/>	5YN <input type="text"/>	5ZN <input type="text"/>
Régime du bénéfice réel			
Revenus exonérés <i>régimes zonés</i>			
article 1417, IV, b du code général des impôts.....	5HB <input type="text"/> 5HC <input type="text"/>	5HH <input type="text"/> 5IC <input type="text"/>	5IB <input type="text"/> 5IC <input type="text"/>
Revenus imposables <i>cas général, moyenne triennale</i>			
- dont plus-values à court terme, subventions d'équipement, indemnités d'assurance pour perte d'élément d'actif	5AQ <input type="text"/> 5AY <input type="text"/>	5AR <input type="text"/> 5AZ <input type="text"/>	5BQ <input type="text"/> 5BY <input type="text"/>
- dont moins-values à court terme			5BR <input type="text"/> 5BZ <input type="text"/>
Revenus de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	5AK <input type="text"/>	5AL <input type="text"/>	5BK <input type="text"/> 5BL <input type="text"/>
Revenus nets de la cession ou concession de brevets et assimilés <i>taxables à 10 %</i>	5HA <input type="text"/> 5XT <input type="text"/>	5IA <input type="text"/> 5XU <input type="text"/>	5JA <input type="text"/>
Revenu imposable au taux marginal	5XV <input type="text"/>	5XW <input type="text"/>	
Option pour le paiement fractionné <i>si passage à l'IS</i> :			
revenu éligible	5EA <input type="text"/> 5HF <input type="text"/>	5EC <input type="text"/> 5HL <input type="text"/>	5EI <input type="text"/> 5IF <input type="text"/>
Déficits	5HE <input type="text"/> 5HM <input type="text"/>	5HZ <input type="text"/>	5EQ <input type="text"/> 5IL <input type="text"/>
Plus-values nettes à long terme			5IE <input type="text"/> 5IM <input type="text"/>
Abattement jeunes agriculteurs			5IZ <input type="text"/>
Déficits des années antérieures non encore déduits ...	2015 5QF <input type="text"/>	2016 5QG <input type="text"/>	2017 5QN <input type="text"/> 2018 5QO <input type="text"/>
			2019 5QP <input type="text"/> 2020 5QQ <input type="text"/>



REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX PROFESSIONNELS Y compris locations meublées professionnelles

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERSONNE À CHARGE			
Durée de l'exercice : <i>nombre de mois si inférieur à 12</i>	5DB <input type="text"/>	5EB <input type="text"/>	5FB <input type="text"/>			
Cession ou cessation d'activité en 2021.....	5BF <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	5BI <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	5BH <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>			
Régime micro BIC						
Revenus nets exonérés régimes zonés <i>article 1417, IV, b du code général des impôts</i>	5KN <input type="text"/>	5LN <input type="text"/>	5MN <input type="text"/>			
Revenus imposables :						
<i>Chiffre d'affaires brut sans déduire aucun abattement</i>						
• ventes de marchandises et assimilées.....	5KO <input type="text"/>	5LO <input type="text"/>	5MO <input type="text"/>			
• prestations de services et locations meublées.....	5KP <input type="text"/>	5LP <input type="text"/>	5MP <input type="text"/>			
Plus-values nettes à court terme	5KX <input type="text"/>	5LX <input type="text"/>	5MX <input type="text"/>			
Moins-values nettes à court terme.....	5KJ <input type="text"/>	5LJ <input type="text"/>	5MJ <input type="text"/>			
Plus-values nettes à long terme.....	5KQ <input type="text"/>	5LQ <input type="text"/>	5MQ <input type="text"/>			
Moins-values nettes à long terme	5KR <input type="text"/>	5LR <input type="text"/>	5MR <input type="text"/>			
Régime du bénéfice réel						
Revenus exonérés régimes zonés <i>article 1417, IV, b du code général des impôts</i>	OGA / VISEUR <input type="text"/>	SANS <input type="text"/>	OGA / VISEUR <input type="text"/>	SANS <input type="text"/>	OGA / VISEUR <input type="text"/>	SANS <input type="text"/>
Revenus imposables cas général.....	5KB <input type="text"/>	5KH <input type="text"/>	5LB <input type="text"/>	5LH <input type="text"/>	5MB <input type="text"/>	5MH <input type="text"/>
- <i>dont plus-values à court terme, subventions d'équipement, indemnités d'assurance pour perte d'élément d'actif</i>	5KC <input type="text"/>	5KI <input type="text"/>	5LC <input type="text"/>	5LI <input type="text"/>	5MC <input type="text"/>	5MI <input type="text"/>
- <i>dont moins-values à court terme</i>	5DK <input type="text"/>	5DL <input type="text"/>	5EK <input type="text"/>	5EL <input type="text"/>	5FK <input type="text"/>	5FL <input type="text"/>
Revenus de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	5DM <input type="text"/>	5DN <input type="text"/>	5EM <input type="text"/>	5EN <input type="text"/>	5FM <input type="text"/>	5FN <input type="text"/>
Revenus nets de la cession ou concession de brevets et assimilés taxables à 10 %	5DF <input type="text"/>	5DG <input type="text"/>	5EF <input type="text"/>	5EG <input type="text"/>	5FF <input type="text"/>	5FG <input type="text"/>
Déficits	5UI <input type="text"/>	5KL <input type="text"/>	5VI <input type="text"/>	5LL <input type="text"/>	5WI <input type="text"/>	5MF <input type="text"/>
Plus-values nettes à long terme	5KF <input type="text"/>	5KE <input type="text"/>	5LF <input type="text"/>	5LE <input type="text"/>	5ML <input type="text"/>	5ME <input type="text"/>



REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS Autres que les locations meublées non professionnelles

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERSONNE À CHARGE			
Durée de l'exercice : <i>nombre de mois si inférieur à 12</i>	5UP <input type="text"/> 5AN <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	5VP <input type="text"/> 5BN <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	5TP <input type="text"/> 5CN <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>			
Cession ou cessation d'activité en 2021						
Régime micro BIC						
Revenus nets exonérés <i>régimes zonés</i> <i>article 1417, IV, b du code général des impôts</i>	5NN <input type="text"/>	5ON <input type="text"/>	5PN <input type="text"/>			
Revenus imposables :						
<i>Chiffre d'affaires brut sans déduire aucun abattement</i>						
- ventes de marchandises et assimilées	5NO <input type="text"/>	500 <input type="text"/>	5PO <input type="text"/>			
- prestations de services	5NP <input type="text"/>	50P <input type="text"/>	5PP <input type="text"/>			
Plus-values nettes à court terme	5NX <input type="text"/>	50X <input type="text"/>	5PX <input type="text"/>			
Moins-values nettes à court terme	5IU <input type="text"/>	5RZ <input type="text"/>	5SZ <input type="text"/>			
Plus-values nettes à long terme	5NQ <input type="text"/>	50Q <input type="text"/>	5PQ <input type="text"/>			
Moins-values nettes à long terme	5NR <input type="text"/>	50R <input type="text"/>	5PR <input type="text"/>			
Régime du bénéfice réel						
Revenus exonérés <i>régimes zonés</i> <i>article 1417, IV, b du code général des impôts</i>	OGA/VISEUR <input type="text"/> SANS <input type="text"/>	OGA/VISEUR <input type="text"/> SANS <input type="text"/>	OGA/VISEUR <input type="text"/> SANS <input type="text"/>			
Revenus imposables <i>cas général</i>	5NB <input type="text"/> 5NH <input type="text"/> 5NC <input type="text"/> 5NI <input type="text"/>	50B <input type="text"/> 50H <input type="text"/> 50C <input type="text"/> 50I <input type="text"/>	5PB <input type="text"/> 5PH <input type="text"/> 5PC <input type="text"/> 5PI <input type="text"/>			
- <i>don plus-values à court terme, subventions d'équipement, indemnités d'assurance pour perte d'élément d'actif</i>	5UT <input type="text"/> 5UU <input type="text"/> 5UY <input type="text"/> 5UZ <input type="text"/>	5VT <input type="text"/> 5VU <input type="text"/> 5VY <input type="text"/> 5VZ <input type="text"/>	5VQ <input type="text"/> 5VW <input type="text"/> 5VV <input type="text"/> 5VX <input type="text"/>			
Revenus de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	5UR <input type="text"/> 5US <input type="text"/>	5VR <input type="text"/> 5VS <input type="text"/>	5WR <input type="text"/> 5WS <input type="text"/>			
Revenus nets de la cession ou concession de brevets et assimilés <i>taxables à 10 %</i>	5TF <input type="text"/> 5NF <input type="text"/> 5NE <input type="text"/>	5UF <input type="text"/> 5OF <input type="text"/> 5OE <input type="text"/>	5VF <input type="text"/> 5PF <input type="text"/> 5PE <input type="text"/>			
Déficits		50L <input type="text"/>	5PL <input type="text"/>			
Plus-values nettes à long terme						
Déficits des années antérieures non encore déduits ...	2015 5RN <input type="text"/> 5RO <input type="text"/>	2016 5RP <input type="text"/> 5RQ <input type="text"/>	2017 5RR <input type="text"/> 5RW <input type="text"/>	2018 5RQ <input type="text"/> 5RR <input type="text"/>	2019 5RR <input type="text"/> 5RW <input type="text"/>	2020 5RW <input type="text"/>



REVENUS DES LOCATIONS MEUBLÉES NON PROFESSIONNELLES

Ces revenus seront automatiquement soumis aux prélèvements sociaux par la direction générale des finances publiques (à l'exception de ceux qui sont soumis aux cotisations et contributions sociales par les organismes de sécurité sociale). Ne les reportez pas page 8.

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERSONNE À CHARGE
Durée de l'exercice : <i>nombre de mois si inférieur à 12</i> <i>Sauf locations meublées saisonnières</i>	5CD <input type="text"/>	5DD <input type="text"/>	5FD <input type="text"/>
Cession ou cessation d'activité en 2021.....	5CF <u>COCHEZ</u> <input type="checkbox"/>	5CI <u>COCHEZ</u> <input type="checkbox"/>	5CM <u>COCHEZ</u> <input type="checkbox"/>
Régime micro BIC <i>Recettes brutes sans déduire aucun abattement</i>			
Locations meublées <i>cas général</i>	5ND <input type="text"/>	5OD <input type="text"/>	5PD <input type="text"/>
Locations de chambres d'hôtes et meublés de tourisme classés.....	5NG <input type="text"/>	5OG <input type="text"/>	5PG <input type="text"/>
Locations soumises aux cotisations et contributions sociales par les organismes de sécurité sociale : - locations meublées <i>cas général</i>	5NW <input type="text"/>	5OW <input type="text"/>	5PW <input type="text"/>
- chambres d'hôtes et meublés de tourisme.....	5NJ <input type="text"/>	5OJ <input type="text"/>	5PJ <input type="text"/>
Régime du bénéfice réel	OGA /VISEUR <input type="text"/> SANS <input type="text"/>	OGA /VISEUR <input type="text"/> SANS <input type="text"/>	OGA /VISEUR <input type="text"/> SANS <input type="text"/>
Revenus imposables <i>cas général</i>	5NA <input type="text"/> 5NK <input type="text"/>	50A <input type="text"/> 50K <input type="text"/>	5PA <input type="text"/> 5PK <input type="text"/>
Revenus de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	5EY <input type="text"/> 5EZ <input type="text"/>	5FY <input type="text"/> 5FZ <input type="text"/>	5GY <input type="text"/> 5GZ <input type="text"/>
Revenus soumis aux cotisations et contributions sociales par les organismes de sécurité sociale	5NM <input type="text"/> 5KM <input type="text"/>	5OM <input type="text"/> 5LM <input type="text"/>	5PM <input type="text"/> 5MM <input type="text"/>
Déficits <i>cas général</i>	5NY <input type="text"/> 5NZ <input type="text"/>	5OY <input type="text"/> 5OZ <input type="text"/>	5PY <input type="text"/> 5PZ <input type="text"/>
Déficits relevant des organismes de sécurité sociale	5WE <input type="text"/> 5WF <input type="text"/>	5XE <input type="text"/> 5XF <input type="text"/>	5YE <input type="text"/> 5YF <input type="text"/>
Déficits des années antérieures non encore déduits ...	2011 <input type="text"/> 2012 <input type="text"/> 2017 <input type="text"/> 2018 <input type="text"/>	2013 <input type="text"/> 2014 <input type="text"/> 2019 <input type="text"/> 2020 <input type="text"/>	2015 <input type="text"/> 2016 <input type="text"/>
Adresse de la location	<input type="text"/>		



REVENUS NON COMMERCIAUX PROFESSIONNELS

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERSONNE À CHARGE
Durée de l'exercice : <i>nombre de mois si inférieur à 12</i>	5XI <input type="text"/>	5YI <input type="text"/>	5ZI <input type="text"/>
Cession ou cessation d'activité en 2021	5AO COCHEZ <input type="checkbox"/>	5BO COCHEZ <input type="checkbox"/>	5CQ COCHEZ <input type="checkbox"/>
Option pour le paiement fractionné de l'impôt correspondant aux créances acquises <i>si passage à l'IS – option pour le foyer</i>	5FA COCHEZ <input type="checkbox"/>	5FA COCHEZ <input type="checkbox"/>	5FA COCHEZ <input type="checkbox"/>
Régime déclaratif spécial ou micro BNC			
Revenus nets exonérés <i>régimes zonés</i> <i>article 1417, IV, b du code général des impôts</i>	5HP <input type="text"/>	5IP <input type="text"/>	5JP <input type="text"/>
Revenus imposables	5HQ <input type="text"/>	5IQ <input type="text"/>	5JQ <input type="text"/>
<i>Recettes brutes sans déduire aucun abattement</i>			
Plus-values nettes à court terme	5HV <input type="text"/>	5IV <input type="text"/>	5JV <input type="text"/>
Moins-values nettes à court terme.....	5KZ <input type="text"/>	5LZ <input type="text"/>	5MZ <input type="text"/>
Plus-values nettes à long terme	5HR <input type="text"/>	5IR <input type="text"/>	5JR <input type="text"/>
Moins-values nettes à long terme	5HS <input type="text"/>	5IS <input type="text"/>	5JS <input type="text"/>
Régime de la déclaration contrôlée			
Revenus exonérés <i>régimes zonés</i> <i>article 1417, IV, b du code général des impôts</i>	5QB <input type="text"/> 5QH <input type="text"/>	5RB <input type="text"/> 5RH <input type="text"/>	5SB <input type="text"/> 5SH <input type="text"/>
Revenus imposables <i>cas général</i>	5QC <input type="text"/> 5QI <input type="text"/>	5RC <input type="text"/> 5RI <input type="text"/>	5SC <input type="text"/> 5SI <input type="text"/>
- <i>dont plus-values à court terme, subventions d'équipement, indemnités d'assurance pour perte d'élément d'actif</i>	5XP <input type="text"/> 5XQ <input type="text"/>	5YP <input type="text"/> 5YQ <input type="text"/>	5ZP <input type="text"/> 5ZQ <input type="text"/>
- <i>dont moins-values à court terme</i>	5XH <input type="text"/> 5XL <input type="text"/>	5YH <input type="text"/> 5YL <input type="text"/>	5ZH <input type="text"/> 5ZL <input type="text"/>
Revenus de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français et revenus des non-résidents <i>articles 182Abis et 182B du code général des impôts</i>	5XJ <input type="text"/> 5XK <input type="text"/>	5YJ <input type="text"/> 5YK <input type="text"/>	5ZJ <input type="text"/> 5ZK <input type="text"/>
Revenus nets de la cession ou concession de brevets et assimilés <i>taxables à 10 %</i>	5QA <input type="text"/> 5QE <input type="text"/>	5RA <input type="text"/> 5RE <input type="text"/>	5SA <input type="text"/> 5SE <input type="text"/>
Déficits <i>y compris inventeurs non professionnels</i>	5QK <input type="text"/>	5RK <input type="text"/>	5SK <input type="text"/>
Plus-values nettes à long terme	5QD <input type="text"/> 5QL <input type="text"/>	5RD <input type="text"/> 5RL <input type="text"/>	5SD <input type="text"/> 5SL <input type="text"/>
Jeunes créateurs : abattement de 50 %	5QM <input type="text"/>	5RM <input type="text"/>	
Agents généraux d'assurances : indemnités de cessation d'activité			



REVENUS NON COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERSONNE À CHARGE			
Durée de l'exercice: <i>nombre de mois si inférieur à 12</i>	5XR <input type="text"/> 5AP <input checked="" type="checkbox"/>	5YR <input type="text"/> 5BP <input checked="" type="checkbox"/>	5ZR <input type="text"/> 5CR <input checked="" type="checkbox"/>			
Cession ou cessation d'activité en 2021.....						
Régime déclaratif spécial ou micro BNC						
Revenus nets exonérés régimes zonés <i>article 1417, IV, b du code général des impôts</i>	5TH <input type="text"/>	5UH <input type="text"/>	5VH <input type="text"/>			
Revenus imposables	5KU <input type="text"/>	5LU <input type="text"/>	5MU <input type="text"/>			
<i>Recettes brutes sans déduire aucun abattement</i>						
Plus-values nettes à court terme	5KY <input type="text"/>	5LY <input type="text"/>	5MY <input type="text"/>			
Moins-values nettes à court terme.....	5JU <input type="text"/>	5LD <input type="text"/>	5MD <input type="text"/>			
Plus-values nettes à long terme.....	5KV <input type="text"/>	5LV <input type="text"/>	5MV <input type="text"/>			
Moins-values nettes à long terme	5KW <input type="text"/>	5LW <input type="text"/>	5MW <input type="text"/>			
 Régime de la déclaration contrôlée						
Revenus exonérés régimes zonés <i>article 1417, IV, b du code général des impôts</i>	OGA / VISEUR <input type="text"/> SANS <input type="text"/>	OGA / VISEUR <input type="text"/> SANS <input type="text"/>	OGA / VISEUR <input type="text"/> SANS <input type="text"/>			
Revenus imposables cas général	5HK <input type="text"/> 5IK <input type="text"/> 5JG <input type="text"/> 5SN <input type="text"/>	5JK <input type="text"/> 5KK <input type="text"/> 5RF <input type="text"/> 5NS <input type="text"/>	5LK <input type="text"/> 5MK <input type="text"/> 5SF <input type="text"/> 5OS <input type="text"/>			
- dont plus-values à court terme, subventions d'équipement, indemnités d'assurance pour perte d'élément d'actif	5XY <input type="text"/> 5XZ <input type="text"/> 5VM <input type="text"/> 5VN <input type="text"/>	5YY <input type="text"/> 5YZ <input type="text"/> 5WM <input type="text"/> 5WN <input type="text"/>	5ZY <input type="text"/> 5ZW <input type="text"/> 5ZM <input type="text"/> 5ZZ <input type="text"/>			
- dont moins-values à court terme						
Revenus de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français et revenus des non-résidents <i>articles 182Abis et 182B du code général des impôts</i>	5XS <input type="text"/> 5XX <input type="text"/> 5JJ <input type="text"/> 5SP <input type="text"/> 5SO <input type="text"/>	5YS <input type="text"/> 5YX <input type="text"/> 5RG <input type="text"/> 5NU <input type="text"/> 5NT <input type="text"/>	5ZS <input type="text"/> 5ZX <input type="text"/> 5SG <input type="text"/> 5OU <input type="text"/> 5OT <input type="text"/>			
Déficits	5QJ <input type="text"/>	5RJ <input type="text"/>	5SJ <input type="text"/>			
Plus-values nettes à long terme						
Inventeurs, auteurs de logiciels: - produits taxables à 10 %.....						
- produits taxables à 10 % soumis aux cotisations et contributions sociales par les organismes de sécurité sociale	5TC <input type="text"/> 5SV <input type="text"/>	5UC <input type="text"/> 5SW <input type="text"/>	5VC <input type="text"/> 5SX <input type="text"/>			
Jeunes créateurs: abattement de 50 %.....						
Déficits des années antérieures non encore déduits ...	2015 5HT <input type="text"/>	2016 5IT <input type="text"/>	2017 5JT <input type="text"/>	2018 5KT <input type="text"/>	2019 5LT <input type="text"/>	2020 5MT <input type="text"/>



BA, BIC, BNC À IMPOSER AUX PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX

Indiquez ci-dessous :

- le montant net des revenus agricoles, revenus industriels et commerciaux, revenus non commerciaux qui ne sont pas soumis aux cotisations et contributions sociales par les organismes de sécurité sociale (URSSAF, MSA...);
- le montant des plus-values professionnelles à long terme exonérées d'impôt sur le revenu en cas de départ à la retraite (art. 151 septies A du code général des impôts). Ces revenus et plus-values seront soumis aux prélèvements sociaux par la direction générale des finances publiques (DGFiP).

Les revenus des locations meublées non professionnelles (à l'exception de ceux qui sont soumis aux cotisations et contributions sociales par les organismes de sécurité sociale) et les plus-values à long terme, déclarés dans les rubriques précédentes, seront automatiquement soumis aux prélèvements sociaux par la DGFiP. Ne les reportez pas ci-dessous.

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERSONNE À CHARGE
Revenus nets	SHY []	SIY []	SJY []
Régimes micro, reportez le montant après abattement forfaitaire. Micro BIC: 71 % pour les ventes et assimilées; 50 % pour les prestations de services. Micro BNC: 34 %. Micro BA: 87 %.			
Plus-values à long terme exonérées départ à la retraite ...	SHG []	SIG []	

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Frais de comptabilité et d'adhésion à un organisme agréé	7FF []	nombre d'exploitations	7FG []
Réduction d'impôt mécénat			7US []
Crédit d'impôt recherche : entreprises bénéficiant de la restitution immédiate	8TB []	autres entreprises	8TC []
Crédit d'impôt compétitivité et emploi (<i>entreprises situées à Mayotte</i>) : entreprises bénéficiant de la restitution immédiate	8TL []	autres entreprises	8UW []
Investissement en Corse : entreprises bénéficiant de la restitution immédiate	8TS []	autres entreprises	8TG []
report de crédit d'impôt non imputé les années antérieures	8TO []	reprise de crédit d'impôt	8TP []
Autres crédits d'impôt : agriculture biologique	8WA []	prêts sans intérêt	8WC []
formation des chefs d'entreprise	8WD []	métiers d'art	8WR []
remplacement pour congé des agriculteurs	8WT []	rénovation énergétique des bâtiments	8TE []
famille	8UZ []		
abandon de loyer <i>du mois de novembre 2020 consenti en 2021</i>	8LA []		
exploitation agricole n'utilisant pas de glyphosate			8WG []
exploitation agricole à haute valeur environnementale			8WH []
Micro-entrepreneur (<i>auto-entrepreneur</i>) : versements d'impôt sur le revenu dont le remboursement est demandé			8UY []



Système de charge pour véhicules électriques

- dans l'habitation principale :	1 ^{er} système 7ZQ		2 nd système 7ZR	
- dans la résidence secondaire :	1 ^{er} système 7ZS		2 nd système 7ZT	

TRAVAUX RÉALISÉS PAR LES PROPRIÉTAIRES DANS LEUR HABITATION PRINCIPALE : DÉPENSES POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE PAYÉES EN 2021 POUR LESQUELLES UN DEVIS A ÉTÉ ACCEPTÉ ET UN ACOMpte VERSÉ EN 2019 OU EN 2020

Le crédit d'impôt est réservé aux foyers disposant de revenus intermédiaires sauf exceptions (voir page 3)

TRAVAUX RÉALISÉS DANS
LE LOGEMENT INDIVIDUEL
(EN IMMEUBLE COLLECTIF
OU MAISON INDIVIDUELLE)

TRAVAUX RÉALISÉS DANS
LES PARTIES COMMUNES
(EN IMMEUBLE COLLECTIF)

Isolation thermique

Matériaux d'isolation thermique des parois vitrées (fenêtres, portes-fenêtres...)

venant en remplacement de simples vitrages :

- nombre de fenêtres ou portes-fenêtres	7AK	
- total des dépenses	7AL	

Matériaux d'isolation thermique des murs par l'intérieur, des toitures et plafonds de combles :

- nombre de m ²	7AM		7CC	
- quote-part correspondant au logement <i>en pourcentage*</i>			7CG	%
- montant de la dépense à votre charge	7AN		7CK	

Matériaux d'isolation thermique des murs par l'extérieur et des toitures-terrasses :

- nombre de m ²	7AO		7CN	
- quote-part correspondant au logement <i>en pourcentage*</i>			7CU	%
- montant de la dépense à votre charge	7AQ		7DA	

Équipements de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant au bois ou autres biomasses ou à l'énergie solaire thermique

Chaudières à alimentation automatique fonctionnant au bois ou autres biomasses	7BR		7DD	
Chaudières à alimentation manuelle fonctionnant au bois ou autres biomasses	7BV		7DF	
Systèmes solaires combinés	7BX			
Chauffe-eaux solaires individuels	7BY			
Poèles à granulés et cuisinières à granulés	7EH			
Poèles à bûches et cuisinières à bûches	7EM			
Foyers fermés et inserts à bûches ou granulés	7AW			
Équipements de chauffage ou de production d'eau chaude fonctionnant avec des capteurs solaires hybrides thermiques et électriques à circulation de liquide	7EQ			
Équipements de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie solaire thermique			7DH	

Pompes à chaleur autres que air/air

Pompes à chaleur géothermiques	7ER		7DK	
Pompes à chaleur air/eau	7EU		7DM	
Pompes à chaleur dédiées à la production d'eau chaude sanitaire	7EV		7DN	

Autres dépenses

Équipements de raccordement à un réseau de chaleur ou de froid et droits ou frais y afférents	7EW		7DU	
Système de charge pour véhicules électriques	7EX		7DV	
Audit énergétique	7FC		7GP	
Dépose de cuve à fioul	7FD		7GT	
Équipements de ventilation mécanique contrôlée à double flux	7FE		7GV	

Équipements ou matériaux de protection des parois vitrées ou opaques contre les rayonnements solaires dans les départements d'outre-mer:

- nombre de m ²	7FA		7DX	
- quote-part correspondant au logement <i>en pourcentage*</i>			7GI	%
- montant de la dépense à votre charge	7FB		7GK	

Bouquet de travaux pour une maison individuelle :

- nombre de m ² de surface habitable	7FZ	
- montant de la dépense	7GH	

* (nombre de tantièmes correspondant au logement / nombre total de tantièmes de la copropriété) × 100

Pourcentage arrondi à l'unité la plus proche



Le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) est attribué aux propriétaires qui réalisent des travaux dans leur habitation principale achevée depuis plus de deux ans. Les dépenses peuvent être réalisées dans un logement individuel (logement situé dans un immeuble collectif ou maison individuelle). Elles peuvent également concerner les parties communes d'un immeuble collectif. Le montant à déclarer est le montant des dépenses que vous avez effectivement payé.

Condition de ressources

Le crédit d'impôt est réservé aux foyers qui disposent de revenus intermédiaires.

Par exception, les dépenses d'isolation des parois opaques ouvrent droit au crédit d'impôt pour les foyers ayant des revenus supérieurs aux revenus intermédiaires et les dépenses d'acquisition de systèmes de charge pour véhicules électriques ouvrent droit au crédit d'impôt sans condition de revenus.

Les revenus intermédiaires sont compris entre un seuil et un plafond indiqués ci-après. Le revenu retenu est le revenu fiscal de référence de l'année 2019 ou si cela est plus favorable, celui de l'année 2020.

Le nombre de personnes composant le foyer et le nombre de parts de quotient familial sont ceux retenus pour l'imposition des revenus de l'année 2021.

Seuil de revenus

Nombre de personnes composant le foyer	Île de France*	Autres régions
1	25 068€	19 074€
2	36 792€	27 896€
3	44 188€	33 547€
4	51 597€	39 192€
5	59 026€	44 860€
Par personne en plus	+ 7 422€	+ 5 651€

* Départements 75, 91, 92, 93, 94, 95, 77, 78

Plafond de revenus

Nombre de parts de quotient familial	Toutes régions
1	27 706€
1,5	35 915€
2	44 124€
2,5	50 281€
3	56 438€
3,5	62 595€
4	68 752€
Par demi-part en plus	+ 6 157€

Dépenses éligibles

Les matériaux et équipements éligibles doivent respecter des critères de performance énergétique. La plupart des dépenses ouvrent droit au crédit d'impôt à condition que l'entreprise qui effectue les travaux soit titulaire de la qualification RGE pour la catégorie de travaux qu'elle réalise.

Calcul du crédit d'impôt

Le CITE est attribué sous la forme d'un montant forfaitaire par type de dépenses. Le coût des équipements et matériaux et de la pose est retenu. Par catégorie de dépense, le montant du crédit d'impôt ne peut excéder 75 % de la dépense.

Au lieu du crédit d'impôt par catégorie de dépenses, les propriétaires de maisons individuelles peuvent bénéficier du CITE au titre des dépenses de rénovation globale permettant de limiter à 150 kWh/m² la consommation énergétique de leur logement supérieure à 331 kWh/m² avant travaux.

Le CITE est attribué dans la limite d'un plafond pluriannuel de crédit d'impôt (qui s'applique sur les années 2016 à 2020) :

- 2 400 € pour une personne seule ;
- 4 800 € pour un couple soumis à une imposition commune ;
- majoration de 120 € par personne à charge (divisée par deux pour un enfant en garde alternée).

Montant du crédit d'impôt

NATURE DE LA DÉPENSE	LOGEMENT INDIVIDUEL (EN IMMEUBLE COLLECTIF OU MAISON INDIVIDUELLE): CRÉDIT D'IMPÔT		PARTIES COMMUNES (EN IMMEUBLE COLLECTIF): CRÉDIT D'IMPÔT	
	Revenus intermédiaires	Revenus supérieurs	Revenus intermédiaires	Revenus supérieurs
Matériaux d'isolation thermique des parois vitrées venant en remplacement de simple vitrage	40€/équip ^t			
Matériaux d'isolation thermique des parois opaques :				
- isolation des murs en façade ou pignon par l'intérieur, des rampants de toiture et plafonds de combles aménagés ou aménageables	15€/m ²	10€/m ²	(15€×q)/m ²	(10€×q)/m ²
- isolation des murs en façade ou pignon par l'extérieur et des toitures-terrasses	50€/m ²	25€/m ²	(50€×q)/m ²	(25€×q)/m ²
Équipements de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant au bois ou autres biomasses ou à l'énergie solaire thermique :				
- chaudières à alimentation automatique fonctionnant au bois ou autres biomasses	4 000€		1 000€/log ^t	
- chaudières à alimentation manuelle fonctionnant au bois ou autres biomasses	3 000€		1 000€/log ^t	
- systèmes solaires combinés	3 000€			
- chauffe-eaux solaires individuels	2 000€			
- poêles à granulés et cuisinières à granulés	1 500€			
- poêles à bûches et cuisinières à bûches	1 000€			
- foyers fermés et inserts à bûches ou à granulés	600€			
- équipements de chauffage ou de production d'eau chaude fonctionnant avec des capteurs solaires hybrides thermiques et électriques à circulation de liquide	1 000€			
- équipements de fourniture d'eau chaude sanitaire seule fonctionnant à l'énergie solaire thermique			350€/log ^t	
Pompes à chaleur, autres que air/air :				
- pompes à chaleur géothermiques	4 000€		1 000€/log ^t	
- pompes à chaleur air/eau	2 000€		1 000€/log ^t	
- pompes à chaleur dédiées à la production d'eau chaude sanitaire	400€		150€/log ^t	
Équipements de raccordement à un réseau de chaleur ou de froid et droits et frais de raccordement	400€		150€/log ^t	
Système de charge pour véhicule électrique	300€	300€	300€	300€
Audit énergétique	300€		150€/log ^t	
Dépose de cuve à fioul	400€		150€/log ^t	
Équipements de ventilation mécanique contrôlée à double flux	2 000€		1 000€/log ^t	
Équipements de protection des parois vitrées ou opaques contre les rayonnements solaires dans les DOM	15€/m ²		(15€×q)/m ²	
Bouquet de travaux pour une maison individuelle (par m ² de surface habitable)	150€/m ²			

^t q représente la quote-part correspondant au logement



7 I RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

INVESTISSEMENTS LOCATIFS PINEL

RÉDUCTION D'IMPÔT: ENGAGEMENT DE LOCATION INITIAL

Investissements réalisés et achevés en 2021 ou réalisés antérieurement si achevés en 2021

À remplir uniquement la première année de demande de la réduction d'impôt. Indiquez le montant de l'investissement.

Investissements réalisés en 2018

- | | | | | |
|---|-----------|----------------------|-----------|----------------------|
| - en métropole avec engagement de location de : | 6 ans 7QR | <input type="text"/> | 9 ans 7QS | <input type="text"/> |
| - outre-mer avec engagement de location de : | 6 ans 7QT | <input type="text"/> | 9 ans 7QU | <input type="text"/> |

Investissements réalisés en 2019

- | | | | | |
|---|-----------|----------------------|-----------|----------------------|
| - en métropole avec engagement de location de : | 6 ans 7QW | <input type="text"/> | 9 ans 7QX | <input type="text"/> |
| - outre-mer avec engagement de location de : | 6 ans 7QY | <input type="text"/> | 9 ans 7QZ | <input type="text"/> |

Investissements réalisés en 2020

- | | | | | |
|---|-----------|----------------------|-----------|----------------------|
| - en métropole avec engagement de location de : | 6 ans 7QA | <input type="text"/> | 9 ans 7QB | <input type="text"/> |
| - outre-mer avec engagement de location de : | 6 ans 7QC | <input type="text"/> | 9 ans 7QD | <input type="text"/> |

Investissements réalisés en 2021

- | | | | | |
|---|-----------|----------------------|-----------|----------------------|
| - en métropole avec engagement de location de : | 6 ans 7QI | <input type="text"/> | 9 ans 7QJ | <input type="text"/> |
| - outre-mer avec engagement de location de : | 6 ans 7QK | <input type="text"/> | 9 ans 7QL | <input type="text"/> |

Vous êtes fiscalement domicilié à l'étranger et vous avez réalisé un investissement Pinel à compter du 1.1.2019 lorsque vous étiez fiscalement domicilié en France

7QH COCHEZ

Reports concernant les investissements des années antérieures

À remplir à partir de la deuxième année d'application de la réduction d'impôt. Indiquez la fraction de réduction d'impôt à reporter.

Investissements réalisés du 1.9 au 31.12.2014 et achevés au 31.12.2014

- | | | |
|---|-----|----------------------|
| - en métropole avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt | 7BI | <input type="text"/> |
| - outre-mer avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt | 7DI | <input type="text"/> |

Investissements réalisés et achevés en 2015 ou réalisés antérieurement si achevés en 2015

- | | | |
|---|-----|----------------------|
| - en métropole avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt | 7CZ | <input type="text"/> |
| - outre-mer avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt | 7EZ | <input type="text"/> |

Investissements réalisés et achevés en 2016 ou réalisés antérieurement si achevés en 2016

- | | | |
|--|-----|----------------------|
| - en métropole : | | |
| • avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt | 7QZ | <input type="text"/> |
| • avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt | 7RZ | <input type="text"/> |
| - outre-mer : | | |
| • avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt | 7SZ | <input type="text"/> |
| • avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt | 7TZ | <input type="text"/> |

Investissements réalisés et achevés en 2017 ou réalisés antérieurement si achevés en 2017

- | | | |
|--|-----|----------------------|
| - en métropole : | | |
| • avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt | 7RA | <input type="text"/> |
| • avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt | 7RB | <input type="text"/> |
| - outre-mer : | | |
| • avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt | 7RC | <input type="text"/> |
| • avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt | 7RD | <input type="text"/> |

Investissements réalisés et achevés en 2018 ou réalisés antérieurement si achevés en 2018

- | | | |
|--|-----|----------------------|
| - en métropole : | | |
| • avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt | 7RE | <input type="text"/> |
| • avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt | 7RF | <input type="text"/> |
| - outre-mer : | | |
| • avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt | 7RG | <input type="text"/> |
| • avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt | 7RH | <input type="text"/> |



Investissements réalisés et achevés en 2019 ou réalisés antérieurement si achevés en 2019

- en métropole :

- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7JM
- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7KM

- outre-mer :

- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7LM
- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7MM

Investissements réalisés et achevés en 2020 ou réalisés antérieurement si achevés en 2020

- en métropole :

- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7JN
- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7JO

- outre-mer :

- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7JP
- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7JQ

Vous êtes fiscalement domicilié à l'étranger et vous avez réalisé un investissement Pinel à compter du 1.1.2019

lorsque vous étiez fiscalement domicilié en France

7QH

COMPLÉMENT DE RÉDUCTION D'IMPÔT: PREMIÈRE PROROGATION TRIENNALE DE L'ENGAGEMENT DE LOCATION

Engagement de location prorogé en 2021

À remplir uniquement la première année de demande du complément de réduction d'impôt. Indiquez le montant de l'investissement.

Investissements réalisés du 1.9 au 31.12.2014 et achevés au 31.12.2014

- en métropole, après engagement de location initial de 6 ans 7RR
- outre-mer, après engagement de location initial de 6 ans 7RS

Investissements réalisés et achevés en 2015 ou réalisés antérieurement si achevés en 2015

- en métropole, après engagement de location initial de 6 ans 7RX
- outre-mer, après engagement de location initial de 6 ans 7RY

Reports concernant la première prorogation de l'année 2020

À remplir la deuxième ou la troisième année d'application du complément de réduction d'impôt. Reportez 1/3 du complément de réduction d'impôt.

Investissements réalisés du 1.9 au 31.12.2014 et achevés au 31.12.2014

- en métropole, après engagement de location initial de 6 ans 7SX
- outre-mer, après engagement de location initial de 6 ans 7SY

INVESTISSEMENTS LOCATIFS DENORMANDIE ANCIEN

Investissements pour lesquels l'achèvement des travaux (ou l'acquisition, pour un logement acquis après transformation ou amélioration) est intervenu en 2021

À remplir uniquement la première année de demande de la réduction d'impôt. Indiquez le montant de l'investissement.

Investissements réalisés en 2019

- en métropole avec engagement de location de : 6 ans 7NA 9 ans 7NB
- outre-mer avec engagement de location de : 6 ans 7NC 9 ans 7ND

Investissements réalisés en 2020

- en métropole avec engagement de location de : 6 ans 7NE 9 ans 7NF
- outre-mer avec engagement de location de : 6 ans 7NG 9 ans 7NH

Investissements réalisés en 2021

- en métropole avec engagement de location de : 6 ans 7NI 9 ans 7NJ
- outre-mer avec engagement de location de : 6 ans 7NK 9 ans 7NL

Vous êtes fiscalement domicilié à l'étranger et vous avez réalisé un investissement Denormandie

lorsque vous étiez fiscalement domicilié en France

7QF

Reports concernant les investissements des années antérieures

À remplir à partir de la deuxième année d'application de la réduction d'impôt. Indiquez la fraction de réduction d'impôt à reporter.

Investissements achevés en 2019

- en métropole :
 - avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7JA
 - avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7JB

- outre-mer :

- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7JC
- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7JD



Investissements achevés en 2020

- en métropole :

- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7JR []
 - avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7JS []
- outre-mer :
- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7JT []
 - avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7JU []

Vous êtes fiscalement domicilié à l'étranger et vous avez réalisé un investissement Denormandie

lorsque vous étiez fiscalement domicilié en France

7QF COCHEZ []

INVESTISSEMENTS LOCATIFS DUFLOT

Reports concernant les investissements des années antérieures en métropole et outre-mer

Report de 1/9 de la réduction d'impôt. Investissements achevés en:

2013 7FI [] 2014 7FK [] 2015 7FR [] 2016 7FV [] 2017 7FW [] 2018 7FX []

INVESTISSEMENTS LOCATIFS SCELLIER

RÉDUCTION D'IMPÔT: ENGAGEMENT DE LOCATION INITIAL

Reports concernant les investissements des années antérieures

Investissements achevés en 2017 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon:

reportez 1/9 de la réduction d'impôt

- Investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 7RT []
- Investissements réalisés en 2011 7RU []

Investissements achevés en 2017 en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna:

reportez 1/5 de la réduction d'impôt

- Investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 7RV []
- Investissements réalisés en 2011 7RW []

Investissements achevés en 2014, 2015 et 2016: reportez 1/9 de la réduction d'impôt

2014 2015 2016

- Investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon 7YM [] ... 7YT [] ... 7WT []
- Investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon 7YN [] ... 7YU [] ... 7WU []
- Investissements réalisés en 2010 en métropole et dans les DOM-COM ou réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon 7YO [] ... 7YV [] ... 7WV []
- Investissements réalisés en 2009 ou réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 en métropole, et dans les DOM-COM 7YP [] ... 7YW [] ... 7WW []

Investissements achevés en 2013: reportez 1/9 de la réduction d'impôt

- Investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon 7YB []
- Investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon 7YD []
- Investissements réalisés en 2010 en métropole et dans les DOM-COM ou réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon 7YF []
- Investissements réalisés en 2009 ou réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 en métropole et dans les DOM-COM 7YH []

Report du solde de réduction d'impôt non imputé les années précédentes

À remplir uniquement lorsqu'une fraction de réduction d'impôt n'a pas pu être imputée les années précédentes faute d'un impôt sur le revenu suffisant.

Indiquez la fraction de réduction d'impôt non imputée.

- Investissements réalisés en 2009 et achevés de 2009 à 2015; réalisés en 2010 avec promesse d'achat avant le 1.1.2010 et achevés de 2010 à 2016 report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2015 7LK [] 2016 7LQ [] 2017 7LA [] 2018 7MS [] 2019 7MO [] 2020 7MA []

- Investissements réalisés en 2010 et achevés de 2010 à 2016 ; réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 et achevés de 2011 à 2016 report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2015 7LL [] 2016 7LR [] 2017 7LB [] 2018 7MT [] 2019 7MP [] 2020 7MB []



- Investissements réalisés en 2011 et achevés de 2011 à 2017; réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 et achevés de 2012 à 2016
report du solde de réduction d'impôt de l'année:

2015 7LO [] 2016 7LU [] 2017 7LC [] 2018 7MU [] 2019 7MQ [] 2020 7MC []

- Investissements réalisés en 2012 et achevés de 2012 à 2017; réalisés du 1.1 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 et achevés de 2013 à 2017
report du solde de réduction d'impôt de l'année:

2015 7LP [] 2016 7LV [] 2017 7LY [] 2018 7MV [] 2019 7MR [] 2020 7MD []

COMPLÉMENT DE RÉDUCTION D'IMPÔT: PREMIÈRE PROROGATION TRIENNALE DE L'ENGAGEMENT DE LOCATION

Engagement de location prorogé en 2021

À remplir uniquement la première année de demande du complément de réduction d'impôt. Indiquez le montant de l'investissement.

Investissements en métropole et dans les DOM-COM

Investissements achevés en 2011

- Investissements réalisés 2011:

Engagement de réalisation de l'investissement: en 2011 7IC [] en 2010 7ZD []

Logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2010:

investissement réalisé: du 1.1 au 31.3.2011 7ZE [] du 1.4 au 31.12.2011 7ZF []

- Investissements réalisés en 2010

- Investissements réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009

- Investissements réalisés en 2009

7ZH []

7ZN []

Investissements achevés en 2012

- Investissements réalisés 2012:

Engagement de réalisation de l'investissement: en 2012 7SD [] en 2011 7SE []

Logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2011:

investissement réalisé: du 1.1 au 31.3.2012 7SF [] du 1.4 au 31.12.2012 7SG []

- Investissements réalisés en 2011

- Investissements réalisés en 2010

- Investissements réalisés en 2009

- Investissements réalisés en 2009

7SI []

7SL []

7SQ []

7SR []

Investissements en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna

Investissements achevés en 2015

- Investissements réalisés en 2011:

Engagement de réalisation de l'investissement: en 2011 7IR [] en 2010 7IS []

Logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2010:

investissement réalisé: du 1.1 au 31.3.2011 7IT [] du 1.4 au 31.12.2011 7IU []

- Investissements réalisés en 2012:

Engagement de réalisation de l'investissement: en 2012 7IV [] en 2011 7IW []

Logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2011:

investissement réalisé: du 1.1 au 31.3.2012 7IX [] du 1.4 au 31.12.2012 7IY []

- Investissements réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement de réalisation en 2012

7IZ []

Investissements achevés en 2016

- Investissements réalisés en 2011:

Engagement de réalisation de l'investissement: en 2011 7IA [] en 2010 7IB []

Logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2010:

investissement réalisé: du 1.1 au 31.3.2011 7IC [] du 1.4 au 31.12.2011 7IE []

- Investissements réalisés en 2012:

Engagement de réalisation de l'investissement: en 2012 7IF [] en 2011 7IG []

Logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2011:

investissement réalisé: du 1.1 au 31.3.2012 7IH [] du 1.4 au 31.12.2012 7IO []

- Investissements réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement de réalisation en 2012

7IP []



Reports concernant la première prorogation des années 2019 et 2020

À remplir la deuxième ou la troisième année d'application du complément de réduction d'impôt. Reportez 1/3 du complément de réduction d'impôt.

Prorogation en 2019

Investissements en métropole et dans les DOM-COM

- Investissements réalisés et achevés en 2009 7NO []
- Investissements achevés en 2010
 - investissements réalisés 2010 7NP []
 - investissements réalisés 2010 avec promesse d'achat en 2009 et investissements réalisés en 2009 7NQ []

Investissements en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna

- Investissements achevés en 2013
 - investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 7NR []
 - investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 7NS []
 - investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 7NT []
- Investissements achevés en 2014
 - investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 7NU []
 - investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 7NV []
 - investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 7NW []

Prorogation en 2020

Investissements en métropole et dans les DOM-COM

- Investissements achevés en 2010
 - investissements réalisés en 2010 7XA []
 - investissements réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 et investissements réalisés en 2009 7XB []
- Investissements achevés en 2011
 - investissements réalisés en 2011 7YS []
 - investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 et investissements réalisés en 2010 7XC []
 - investissements réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 et investissements réalisés en 2009 7XL []

Investissements en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna

- Investissements achevés en 2014
 - investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 7XM []
 - investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 7XN []
 - investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 7YA []
- Investissements achevés en 2015
 - investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 7YC []
 - investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 7YG []
 - investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 7YR []

Report du solde de complément de réduction d'impôt non imputé les années précédentes

À remplir uniquement lorsqu'une fraction de réduction d'impôt n'a pas pu être imputée les années précédentes faute d'un impôt sur le revenu suffisant.

Indiquez la fraction de réduction d'impôt non imputée

- Investissements réalisés en 2009 et achevés en 2009, 2010 ou 2011 ; réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 et achevés en 2010 ou 2011
report du solde de réduction d'impôt de l'année:
2018 7YI [] 2019 7ZI [] 2020 7UU []
- Investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 et achevés de 2011 à 2015 ; réalisés en 2010 et achevés en 2010 ou 2011
report du solde de réduction d'impôt de l'année:
2016 7ZP [] 2017 7XP [] 2018 7YJ [] 2019 7ZJ []
2020 7UV []
- Investissements réalisés en 2011 et achevés de 2011 à 2015 ; réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 et achevés de 2012 à 2015
report du solde de réduction d'impôt de l'année:
2016 7ZO [] 2017 7XO [] 2018 7YK [] 2019 7ZK []
2020 7UW []
- Investissements réalisés en 2012 et achevés de 2012 à 2015 ; réalisés du 1.1 au 31.3.2013 et achevés en 2013, 2014 ou 2015
report du solde de réduction d'impôt de l'année:
2017 7XQ [] 2018 7YL [] 2019 7ZL [] 2020 7UX []



COMPLÉMENT DE RÉDUCTION D'IMPÔT: SECONDE PROROGATION TRIENNALE DE L'ENGAGEMENT DE LOCATION

Engagement de location prorogé en 2021 après une première prorogation en 2018

À remplir uniquement la première année de demande du complément de réduction d'impôt au titre de la deuxième prorogation. Indiquez le montant de l'investissement.

Investissements en métropole et dans les DOM-COM

Investissements réalisés et achevés en 2009 7IQ []

Investissements en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna

Investissements achevés en 2012

- Investissements réalisés en 2011:

• engagement de réalisation de l'investissement: en 2011 7JE [] en 2010 7JF []

• logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2010:

investissement réalisé: du 1.1 au 31.3.2011 7JG [] du 1.4 au 31.12.2011 7JH []

- Investissements réalisés en 2012:

• engagement de réalisation de l'investissement: en 2012 7JI [] en 2011 7JJ []

• logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2011:

investissement réalisé: du 1.1 au 31.3.2012 7JK [] du 1.4 au 31.12.2012 7JL []

Investissements achevés en 2013

- Investissements réalisés en 2011:

• engagement de réalisation de l'investissement: en 2011 7LD [] en 2010 7LE []

• logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2010:

investissement réalisé: du 1.1 au 31.3.2011 7LF [] du 1.4 au 31.12.2011 7LN []

- Investissements réalisés en 2012:

• engagement de réalisation de l'investissement: en 2012 7LT [] en 2011 7LX []

• logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2011:

investissement réalisé: du 1.1 au 31.3.2012 7LZ [] du 1.4 au 31.12.2012 7MG []

Investissements réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement de réalisation en 2012 7MH []

Reports concernant la seconde prorogation des années 2019 et 2020

À remplir la deuxième ou la troisième année d'application du complément de réduction d'impôt. Reportez 1/3 du complément de réduction d'impôt.

Prorogation en 2019

Investissements achevés en 2011 en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna

Investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 7KB []

Investissements réalisés en 2011 7KA []

Prorogation en 2020

Investissements achevés en 2011 en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna

Investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 7HA []

Investissements réalisés en 2011 7HJ []

Investissements achevés en 2012 en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna

Investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 7HK []

Investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 7HN []

Investissements réalisés en 2012 7HY []

Report du solde de complément de réduction d'impôt non imputé les années précédentes

À remplir uniquement lorsqu'une fraction de réduction d'impôt n'a pas pu être imputée les années précédentes faute d'un impôt sur le revenu suffisant.

Indiquez la fraction de réduction d'impôt non imputé

- Investissements réalisés en 2011 et achevés en 2011 ou 2012

report du solde de réduction d'impôt de l'année: 2019 7KC [] 2020 7PC []

- Investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 et achevés en 2011 ou 2012

report du solde de réduction d'impôt de l'année: 2019 7KD [] 2020 7PD []

- Investissements réalisés en 2012 et achevés en 2012

report du solde de réduction d'impôt de l'année 2020 7PE []



TRAVAUX DE RESTAURATION IMMOBILIÈRE MALRAUX

Dépenses payées en 2021

Demande de permis de construire ou déclaration de travaux déposée à compter du 1.1.2017:

- dans un site patrimonial remarquable couvert par un PSMV approuvé, dans un quartier ancien dégradé ou dans un quartier du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)
- dans un site patrimonial remarquable non couvert par un PSMV approuvé

7TX
7TY

Report du solde de réduction d'impôt non encore imputé

À remplir uniquement lorsqu'une fraction de réduction d'impôt n'a pas pu être imputée faute d'un montant suffisant d'impôt sur le revenu.

Indiquez la fraction de réduction d'impôt non imputée.

Report du solde de réduction d'impôt de l'année: 2018 7KY 2019 7KX 2020 7KW

AUTRES RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Travaux de réhabilitation des résidences de tourisme

7XX

Travaux de prévention des risques technologiques dans les logements donnés en location Report de la fiche 2041 GR

Dépenses de travaux et de diagnostic préalable 7WR

Travaux de conservation ou de restauration d'objets classés monuments historiques

7NZ

Souscription au capital de SOFICA

30% 7FN 36% 7GN 48% 7EN

Souscription au capital de petites et moyennes entreprises (PME), d'entreprises d'utilité sociale (ESUS) et de sociétés foncières solidaires (SFS)

- Versements 2021

- Versements PME et ESUS effectués du 1.1 au 8.5.2021
- Versements PME effectués du 9.5 au 31.12.2021
- Versements ESUS effectués du 9.5 au 31.12.2021
- Versements SFS effectués du 1.1 au 31.12.2021

7CF
7CH
7CI
7GW

- Report de versements des années antérieures

- Report de versements PME 2017
- Report de versements PME 2018
- Report de versements PME 2019
- Report de versements PME du 1.1 au 9.8.2020
- Report de versements PME du 10.8 au 31.12.2020
- Report de versements SFS 2020

7CQ
7CR
7CV
7CX
7CS
7BS

- Report de réduction d'impôt au titre du plafonnement global de l'année:

	2016	2017	2018	2019	2020
7CY	<input type="text"/>				
7DY	<input type="text"/>				
7EY	<input type="text"/>				
7FY	<input type="text"/>				
7GY	<input type="text"/>				

Souscription de parts de fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI):

- versements effectués du 1.1 au 8.5.2021
- versements effectués du 9.5 au 31.12.2021

7GQ
7GR

Souscription de parts de fonds d'investissement de proximité (FIP):

- versements effectués du 1.1 au 8.5.2021
- versements effectués du 9.5 au 31.12.2021

7FQ
7FT

Souscription de parts de FIP investis en Corse

7FM

Souscription de parts de FIP investis outre-mer

7FL

Souscription au capital d'entreprises de presse

30% 7MX 50% 7MY

Cotisations pour la défense des forêts contre l'incendie

7UC

Intérêts d'emprunt pour reprise de société

7FH

Intérêts pour paiement différé accordé aux agriculteurs

7UM



Investissements forestiers

- Dépenses réalisées en 2021 :

Acquisition	7UN	Assurance	7UL
Travaux.....	7UP	Travaux consécutifs à un sinistre	7UT
Travaux avec adhésion à une organisation de producteurs			7UA
Travaux consécutifs à un sinistre avec adhésion à une organisation de producteurs			7UB
Contrat de gestion.....	7UQ	Contrat de gestion avec adhésion à une org. de producteurs.	7UI

- Report des dépenses de travaux des années antérieures :

		Hors sinistre	Après sinistre
2013.....			7TI
2014.....			7TJ
avec adhésion à une organisation de producteurs			7TK
2015.....			7TM
avec adhésion à une organisation de producteurs			7TO
2016.....			7TP
avec adhésion à une organisation de producteurs			7TQ
2017.....	7VS		7TR
avec adhésion à une organisation de producteurs	7VL		7TS
2018.....	7VJ		7TT
avec adhésion à une organisation de producteurs	7VK		7TU
2019.....	7VH		7TV
avec adhésion à une organisation de producteurs	7VI		7TW
2020.....	7VM		7TA
avec adhésion à une organisation de producteurs	7VN		7TB

